2015-2020

CONTRAT DE VILLE

CAPI
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

www.capi-agglo.fr

SOMMAIRE

- Edito 4
- La nouvelle politique de la ville : contexte et enjeux 6
- Le territoire du Nord-Isère et les quartiers prioritaires 8
- L'élaboration du contrat de ville 2015-2020 : une démarche et une méthodologie 16
- Les chiffres clefs de la politique de la ville menée entre 2007 et 2014 17
- La politique de la ville 2015-2020 à conduire 18
- Enjeux - orientations, pilier par pilier 24
  - Pilier emploi/insertion/économie 24
  - Pilier cohésion sociale 28
  - Pilier habitat/cadre de vie/renouvellement urbain 34
  - Axes transversaux : jeunesse/vivre ensemble/égalite/lutte contre les discriminations 42
- Enjeux - orientations quartier par quartier 46
- Enjeux - orientations de la gouvernance 72
- Signatures 80
- Annexes 82

ÉDITO

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère est un **territoire jeune, dynamique et attractif** à bien des égards. Elle compte aujourd'hui plus de 100 000 habitants et 29% de sa population a moins de 20 ans. Le territoire offre un cadre de vie de qualité, disposant d'espaces agricoles et naturels d'envergure. Il s'appuie sur des services et équipements de proximité efficients, notamment en matière de petite enfance, de culture, de sport, de transport… Il est également un pôle économique reconnu et un bassin d'emploi dynamique.

Néanmoins, il est aussi hétérogène et comporte en son sein, des **zones de fragilité**, des quartiers où vivent des habitants en situation de précarité qui méritent une **attention soutenue de la communauté**. Le projet de territoire doit être pensé pour l'ensemble de ses habitants, de ses quartiers, de ses communes. A cette fin, **les valeurs d'intercommunalité, de solidarité et d'équité** ont été fortement réaffirmées dans le nouveau plan de mandat de la communauté d'agglomération.

Le présent contrat de ville traduit la volonté de l'ensemble des élus et acteurs du territoire et des partenaires de la politique de la ville de mettre en place **une politique spécifique ambitieuse** qui vise à réduire les écarts de situation entre les habitants de l'agglomération.

Ainsi, aux côtés de l'agglomération et des communes, l'Etat avec l'Agence Régionale de Santé, l'Education nationale, les services de la justice ; la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, les bailleurs, la Caisse des dépôts, Pôle emploi, la Mission locale du Nord-Isère, la Chambre de Commerce et d'Industrie, ont décidé de s'engager dans **une politique de cohésion urbaine et de solidarité en direction des quartiers défavorisés** du territoire.

Le contrat de ville 2015-2020 a été **conçu sur la durée** et dans une **approche globale** incluant les aspects sociaux, de rénovation urbaine et de développement économique. Il est le fruit d'un **long travail partagé** qui a associé l'ensemble des composantes du territoire, élus, services des collectivités territoriales et de l'Etat, associations et naturellement habitants des quartiers. Les différentes étapes de la démarche ont permis, à partir des diagnostics de quartiers, de déterminer les enjeux principaux pour ces territoires et les orientations à mettre en oeuvre dans le cadre du contrat de ville.

L'appréhension des quartiers, même si elle est spécifique au regard de leurs caractéristiques, doit être pensée à l'échelle de l'agglomération et dans le cadre des politiques publiques. Ainsi, le contrat permettra **l'allocation de moyens spécifiques**, mais ils seront insuffisants au regard des enjeux repérés sur ces quartiers. Le développement de ces territoires doit pouvoir s'appuyer sur la **mobilisation prioritaire des politiques sectorielles de l'ensemble des signataires**.

Ce contrat est porteur des **engagements de l'ensemble des partenaires**, engagements qui devront rester **constants et forts tout au long de sa durée** pour permettre une amélioration des conditions de vie de l'ensemble des habitants.

Michel RIVAL
le Vice-président
Cohésion sociale CAPI
Maire de Nivolas-Vermelle

A noter que depuis le 1er septembre 2015, **Céline GOICHOT** est venue renforcer le pôle Cohésion sociale en devenant Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville.

LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE : CONTEXTE ET ENJEUX

Ce qu'est la politique de la ville

La politique de la ville est une **politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants**. Il s'agit d'une **politique additionnelle**, qui vient se rajouter aux politiques de droit commun.

Elle est **conduite par l'Etat et les collectivités** territoriales dans l'objectif commun est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- **lutter contre les inégalités** de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- garantir aux habitants des quartiers **l'égalité réelle d'accès aux droits**, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- agir pour le **développement économique**, la création d'entreprises et **l'accès à l'emploi** par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- agir pour **l'amélioration de l'habitat** ;
- développer la prévention, promouvoir **l'éducation à la santé** et favoriser l'accès aux soins ;
- garantir **la tranquillité des habitants** par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- favoriser **la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine**, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, un environnement de qualité et **la lutte contre la précarité énergétique** ;
- reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et **la mémoire des quartiers** ;
- concourir à **l'égalité entre les femmes et les hommes**, à la politique d'intégration et à **la lutte contre les discriminations** dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Elle est mise en oeuvre au moyen d'une contractualisation : **le contrat de ville**. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions

relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en oeuvre les instruments et des moyens qui lui sont propres.

Elle s'inscrit enfin dans **une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs**, s'appuyant notamment sur la mise en place de **conseils citoyens**, selon des modalités définies dans le contrat.

Ce qu'il faut retenir de la réforme de la politique de la ville

Amorcée à la fin des années 70, la politique de la ville est une politique ancienne, dont la dernière génération des contrats : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

L'Etat a engagé sur la période 2013/2014 une réforme profonde de cette politique, avec **le 21 février 2014 la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** (dite loi Lamy). Les fondements de cette réforme sont :

- **une nouvelle géographie prioritaire** simplifiée et concentrée sur les territoires les plus fragilisés (passage de 2 500 quartiers CUCS à 1 300 **quartiers « politique de la ville » -QPV-**), désignés sur un critère unique de concentration de pauvreté calculé à partir du revenu des habitants ;

- **un contrat unique** : le contrat de ville, qui traite donc dans le même cadre des enjeux de **cohésion sociale**, de renouvellement urbain et de développement **économique** ;

- un contrat conclu à **l'échelon intercommunal** entre l'Etat, l'EPCI, les établissements publics, les collectivités locales, et les communes, selon **la même temporalité que les mandats municipaux** (jusqu'en 2020) et adossé au projet de territoire porté par l'intercommunalité ;

- **une mobilisation de l'ensemble des politiques publiques de droit commun** (éducation, emploi, justice, sécurité, transport…) afin de rétablir l'égalité dans les quartiers prioritaires ;

- **un principe fondamental de co-construction** (inscrit dans la loi) **avec les habitants**, avec la création **d'un conseil citoyen** dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ;

- **une convention partenariale** visant à définir une stratégie concertée **en matière d'attribution de logements** afin de favoriser la mixité sociale ;

- une meilleure **articulation** entre les contrats de ville et les **autres plans, schémas et contrats existants** (CPER, PLH…) ;

- un renforcement de **la lutte contre les discriminations** liées à l'origine et au lieu de résidence.

Le contrat de ville appelé à être signé au bénéfice des quartiers prioritaires politique de la ville devra fixer **les objectifs**, la nature des actions et l**es modalités opérationnelles** de leur mise en oeuvre, **les moyens** humains et financiers, **les indicateurs** de suivi et d'évaluation.

LE TERRITOIRE DU NORD-ISERE ET LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le territoire du Nord-Isère est rassemblé au sein de la **Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)**, créée en 2007, et qui se compose de 22 communes. Elle est le 2ème pôle urbain et économique du département de l'Isère et la 5ème agglomération de la Région Rhône-Alpes. Ses principales communes sont Bourgoin-Jallieu, Villefontaine et L'Isle d'Abeau (qui représentent 60% des habitants de l'agglomération).

Ce territoire jeune et actif joue un rôle de premier plan à l'échelle de la grande métropole lyonnaise. En 30 ans, il a vu sa **population doubler** dans la lignée de la Ville Nouvelle, pour atteindre plus de **100 000 habitants**, et a attiré plusieurs centaines d'entreprises. 29% de sa population est âgée de moins de 20 ans (13% au niveau national). Dotée d'espaces agricoles, naturels et paysagers remarquables sur près de 80% de son territoire, la CAPI offre un vrai cadre de vie, synonyme de qualité.

Héritage de l'ex ville nouvelle, le territoire est marqué par **une forte représentation du locatif social** (près d'1/3 du parc, soit 12 500 logements locatifs aidés) avec des contrastes territoriaux importants (dominance du parc social sur Villefontaine et L'Isle d'Abeau).

Un projet de territoire fondé sur un developpement durable : « de la ville nouvelle à la ville durable »

Réaffirmées lors du nouveau plan de mandat de l'exécutif, les valeurs portées par la CAPI à travers son action sont :

- **la fierté d'être de la CAPI et le renforcement de l'intercommunalité** : seule la CAPI peut définir un projet de territoire, en dépassant la logique communale, par la construction collective de celui-ci, et en renforçant le sentiment d'appartenance ;
- **la solidarité** : à la CAPI, les problèmes de chacun sont ceux de tous, que l'on soit un habitant d'une commune urbaine ou rurale, petite ou grande, de l'Est ou de l'Ouest. Le territoire est hétérogène, il faut collectivement être solidaires et apporter des réponses à tous. Le mot « communauté » prend ici tout son sens ;
- **l'équité** : agir pour un développement équilibré du territoire, adapté aux modes de vie et aux mobilités des citoyens, avec une accessibilité renforcée des équipements.

Le projet de territoire de la CAPI est basé sur l'ambition affichée de fonder une **« agglomération durable »** à la pointe de l'innovation économique et urbaine. Pour ce faire **plusieurs schémas et plans** structurent cette ambition :

- projet d'aménagement durable (PAD) approuvé fin 2013, lui-même intégré dans une logique élargie de SCOT Nord-Isère,
- démarche portée dans le cadre du TEPOS (Territoires à Energie Positive) et du GPRA (Grand Projet Rhône Alpes) Nord Isère Durable,
- Programme Local de l'Habitat (PLH) 2010/2015 et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) 2010/2015,

• 4 pôles locaux de compétence et d'innovation économique (pôle d'intelligence logistique Europe du sud, pôle d'innovations constructives, pôle des énergies nouvelles, pôle de développements intelligents dans les matériaux souples) ;

• Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et le programme de rénovation urbaine (PRU) centrés sur les quartiers repérés en difficulté.

Les orientations fixées convergent pour l'essentiel autour des thèmes d'une préservation des espaces naturels et agricoles, d'une organisation spatiale socle d'un **développement solidaire** (bassins de vie, services et équipements accessibles), d'un **développement urbain durable et de qualité** (territoire innovant et équilibré, politique volontariste en matière de déplacements et de mobilités alternatives, territoire d'entreprenariat et d'innovation économique, politique de cohésion sociale et urbaine).

Les quartiers prioritaires 2007/2014

La Politique de la Ville sur ce territoire Nord-Isère s'est mise en place en novembre 2000 avec le premier contrat de ville. Depuis 2009, l'agglomération porte la démarche globale, et notamment le Contrat Urbain de Cohésion

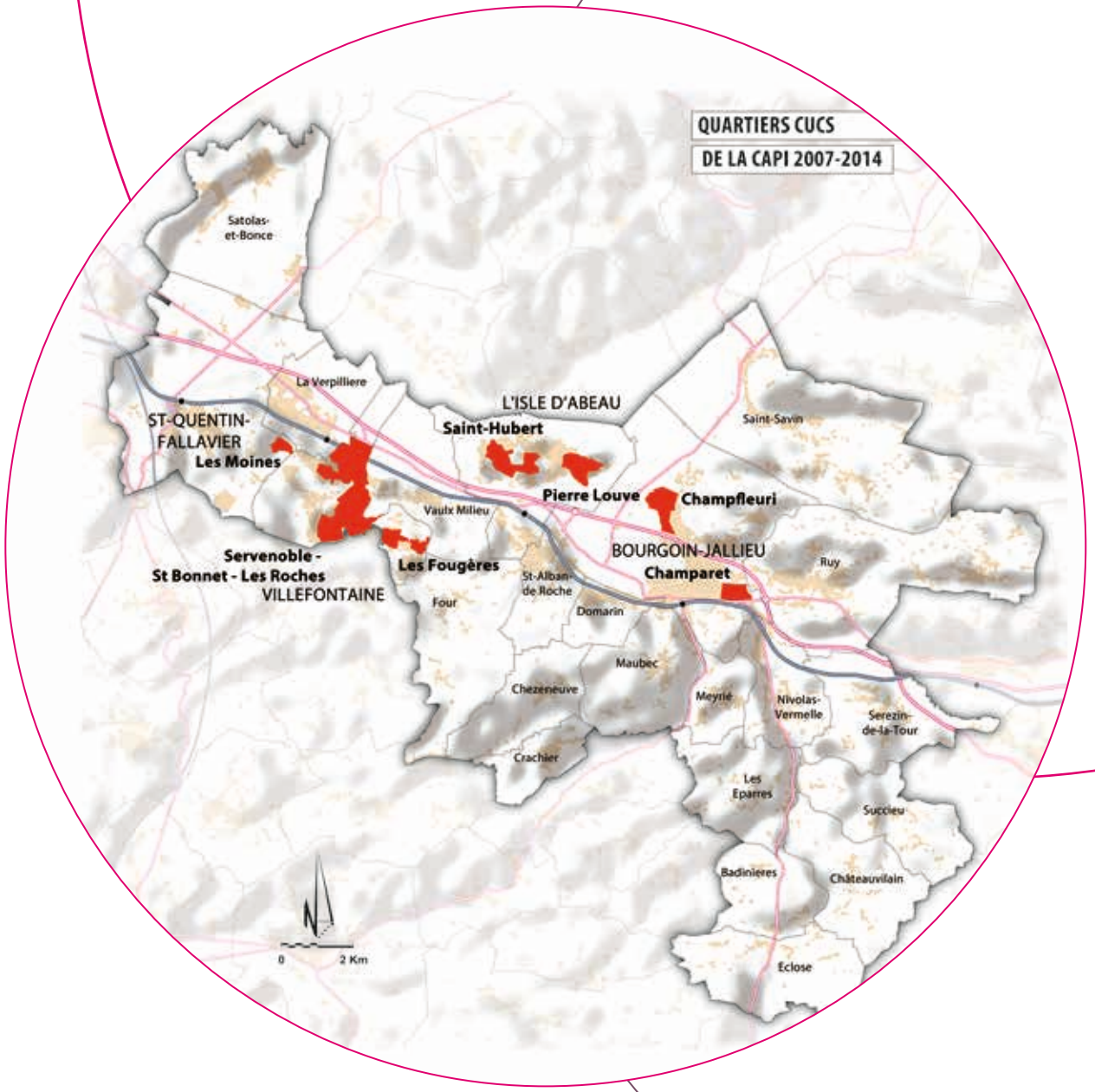

Sociale signé entre les 4 communes concernées (Bourgoin-Jallieu, Villefontaine, L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier), l'Etat, la Région, le Département, les CAF de Vienne et de Grenoble et l'ARRA HLM. **Huit quartiers** représentant plus de 26 000 habitants (27% de l'agglomération) étaient retenus avec des priorités d'intervention différentes :

- **pour Bourgoin-Jallieu :** Champ-Fleuri (priorité 1 et PRU) et Champaret (priorité 3)
- **pour L'Isle d'Abeau :** Saint-Hubert (priorité 2) et Pierre Louve (priorité 3)
- **pour Villefontaine :** Saint-Bonnet/Les Roches (priorité 1 et PRU), Servenoble (priorité 2), et Les Fougères (priorité 3)
- **pour Saint-Quentin Fallavier :** Les Moines (priorité 3). A noter deux quartiers en rénovation urbaine : Champ-Fleuri et Saint-Bonnet.

Des **écarts importants** apparaissent entre les quartiers prioritaires de l'agglomération et le reste du territoire de la CAPI, à de multiples niveaux :

- **typologie de la population :** monoparentalité, familles nombreuses, indice jeunesse (3,9 contre 2,1 hors quartiers), personnes isolées
- **logement :** parc social, logements collectifs, emménagés récents
- **ressources/précarité :** bas revenus
- **emploi :** chômage, employés/ouvriers
- **qualification :** niveau de diplôme des jeunes

Mais des **profils de quartiers** « politique de la ville » **très disparates** :

- **quartiers de la « Ville Nouvelle »** (notamment Saint-Hubert et Saint-Bonnet) avec des indicateurs prégnants en termes de jeunesse, de familles monoparentales, d'emménagés récents, et très peu de personnes âgées
- **quartiers plus traditionnels de la politique de la ville** (notamment Champ-Fleuri et Les Roches) : mixité entre générations (jeunes et personnes âgées), ancienneté dans le quartier et ancrage fort d'une partie de la population

Une **population des quartiers qui globalement se précarise et se fragilise**, avec un niveau de ressources plus faible des entrants dans le parc social (68% < à 40% du plafond HLM) que l'ensemble des occupants (49% < à 40% du plafond).

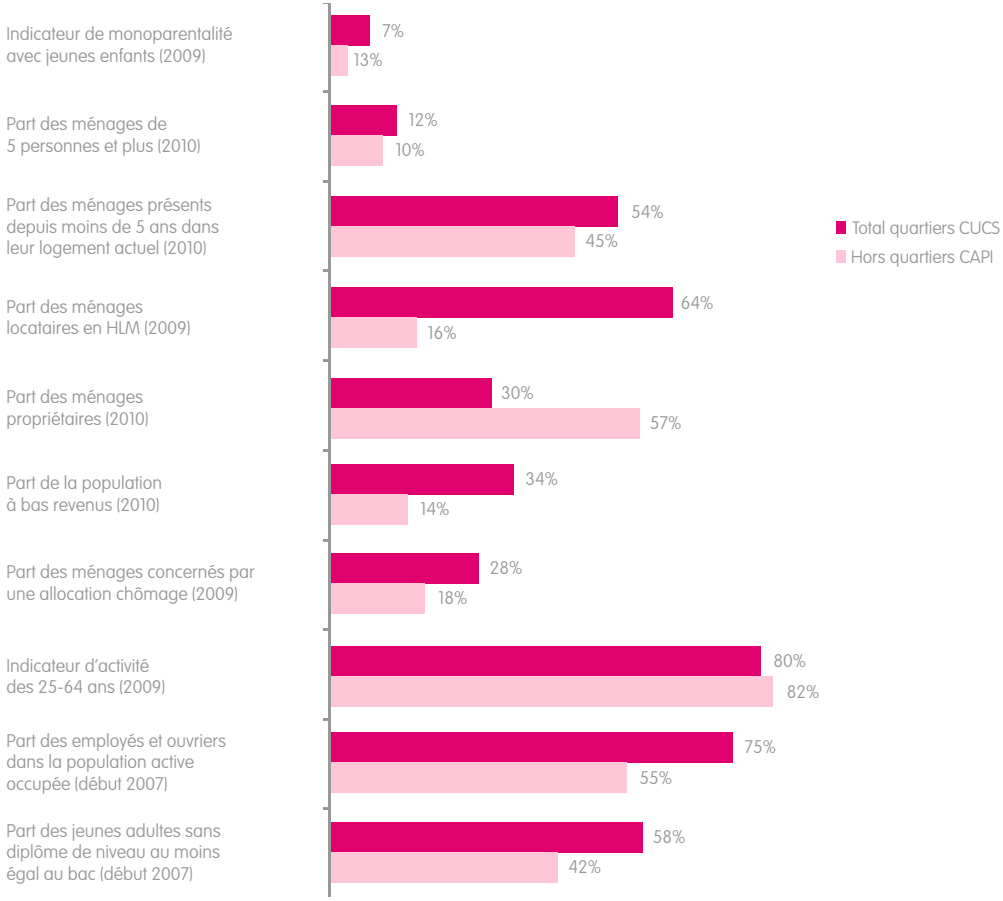
Indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants (2009)
7%
13%
Part des ménages de 5 personnes et plus (2010)
12%
10%
Part des ménages présents depuis moins de 5 ans dans leur logement actuel (2010)
54%
45%
Part des ménages locataires en HLM (2009)
64%
16%
Part des ménages propriétaires (2010)
30%
57%
Part de la population à bas revenus (2010)
34%
14%
Part des ménages concernés par une allocation chômage (2009)
28%
18%
Indicateur d'activité des 25-64 ans (2009)
80%
82%
Part des employés et ouvriers dans la population active occupée (début 2007)
75%
55%
Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au bac (début 2007)
58%
42%
Total quartiers CUCS
Hors quartiers CAPI

LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Les quartiers « politique de la ville » dits QPV

Dans le cadre de la réforme nationale de la politique de la ville, l'Etat a défini les **nouveaux quartiers « politique de la ville »**, à partir d'un critère unique de revenu (revenu médian inférieur au seuil de bas revenus) et une population minimale de 1 000 habitants. Ainsi, pour le territoire de la CAPI, ce sont **5 quartiers** retenus sur des périmètres plus réduits, à savoir :

- **pour Bourgoin-Jallieu :** Champ-Fleuri et Champaret,
- **pour L'Isle d'Abeau :** Saint-Hubert,
- **pour Villefontaine :** Saint-Bonnet et Les Roches.

Ces territoires vont bénéficier des **solidarités nationales et locales** avec la mobilisation de financements spécifiques.

Les quartiers/territoires en veille active dits QVA

Ils concernent d'une part les **4 quartiers sortants** :

- **pour L'Isle d'Abeau :** Pierre Louve,
- **pour Villefontaine :** Servenoble et Les Fougères,
- **pour Saint-Quentin Fallavier :** Les Moines.

Une **attention particulière** sera portée tout spécifiquement à deux quartiers dont les difficultés apparaissent comme très sensibles : **les Moines** à Saint-Quentin Fallavier et **les Fougères** à Villefontaine.

Ils concernent d'autre part **les territoires résiduels des 5 QPV** qui ont vu leur périmètre réduit dans le cadre de la nouvelle géographie par rapport aux anciens périmètres CUCS 2007/2014.

Ces territoires bénéficieront de la mobilisation des **moyens de droit commun** de l'ensemble des partenaires signataires, mais également de la **solidarité locale** avec la mobilisation de moyens spécifiques (CAPI, communes, Région, CAF…), selon leurs besoins et les éléments de diagnostic définis. L'Etat et la CAF maintiennent le soutien à ces territoires dans le cadre du **Dispositif de Réussite Educative**. Pour l'Etat également, les conventions « Adultes-Relais » sont maintenues jusqu'à leur terme sur ces quartiers en veille active.

LES TERRITOIRES EN POLITIQUE DE LA VILLE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE
CONTRAT DE VILLE 2015-2020

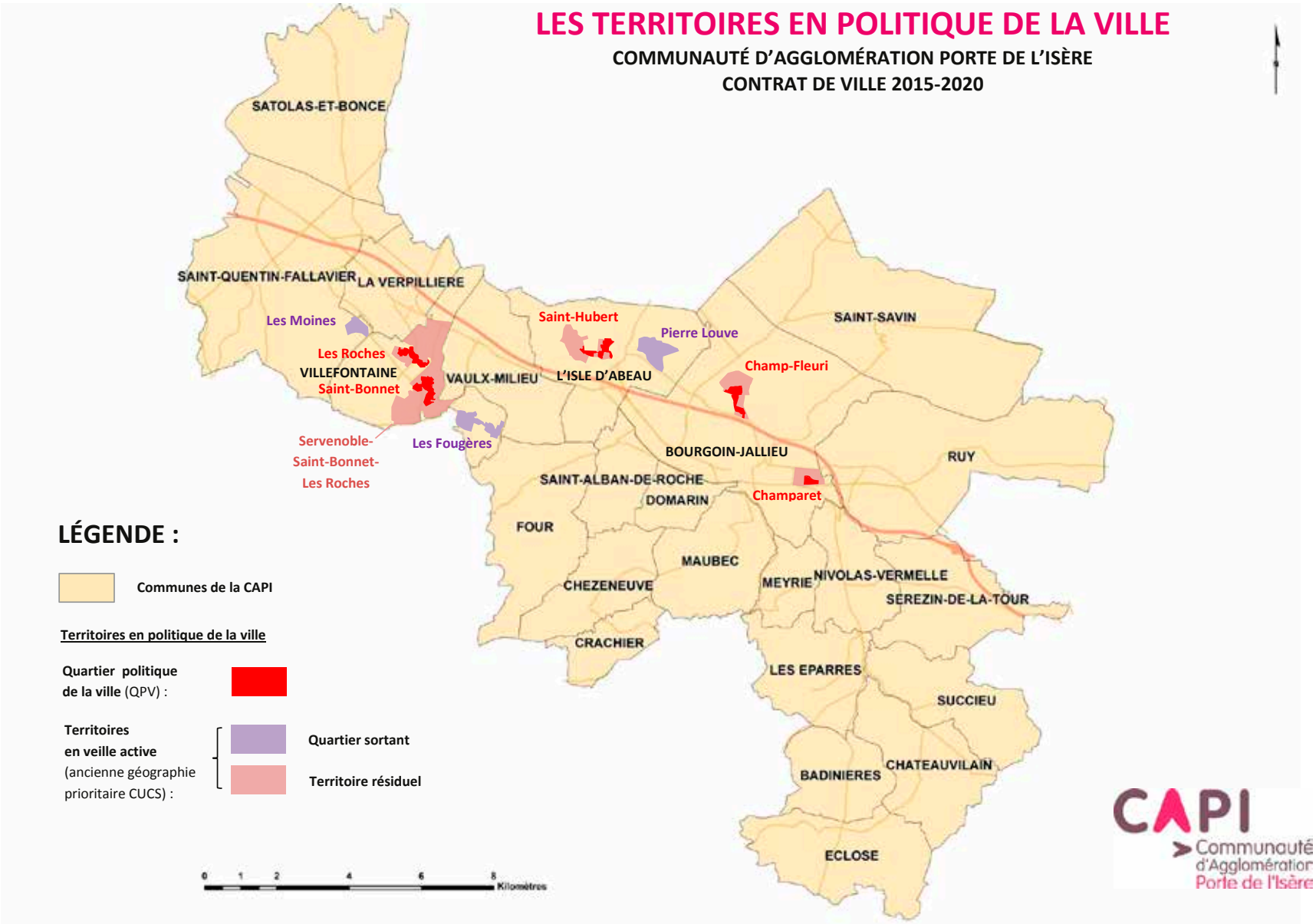

LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

QUARTIERS	CHAMP-FLEURI		CHAMPARET		SAINT HUBERT		SAINT BONNET / LES ROCHES / SERVENOBLE	
CLASSIFICATION	QPV	QVA TERRITOIRE RÉSIDUEL	QPV	QVA TERRITOIRE RÉSIDUEL	QPV	QVA TERRITOIRE RÉSIDUEL	QPV	QVA TERRITOIRE RÉSIDUEL
NOMBRE D'HABITANTS	1 890	2 400	1 040	1 470	2 700	3 460	4 560	3 310
REVENU MEDIAN	9 300 €		9 000 €		11 000 €		10 000 € ST BONNET 11 000 € LES ROCHES	

QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE ET TERRITOIRES RESIDUELS EN VEILLE ACTIVE - NOMBRE D'HABITANTS ET REVENU MEDIAN

QUARTIERS	LES MOINES	LES FOUGERES	PIERRE LOUVE
NOMBRE D'HABITANTS	1 150	2 500	1 650

QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE - NOMBRE D'HABITANTS

Enfin, un travail d'observation, mené par la CAPI en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération Lyonnaise (AUL), montre la présence **d'ilots de fragilités** sur d'autres territoires, qu'il faudra objectiver et préciser avec l'AUL :

- **Saint-Michel** et **La Grive** à Bourgoin-Jallieu,
- **Centre-village**, **La Lieuse** et **Le Furin** à Saint-Quentin-Fallavier,
- **Riante Plaine** à La Verpillière.

Comme pour les quartiers en veille active, ces ilots (s'ils sont confirmés) bénéficieront de la mobilisation des moyens de droit commun des partenaires signataires, mais aussi de la **solidarité locale** avec la mobilisation de moyens spécifiques (CAPI, communes…) selon leurs besoins.

La Région pourrait également être amenée à intervenir avec ses crédits spécifiques, sur la base de son analyse territoriale propre, sur certains de ces territoires, en complément de la CAPI et des communes concernées.

La CAPI restera attentive au repérage et à la présence d'autres ilots de précarité, notamment dans le cadre du travail d'observation en continu.

La notion de « quartier vécu »

Le quartier vécu correspond **aux usages des habitants** et **aux lieux qu'ils fréquentent** (écoles, équipements sportifs, zones d'activité…) pour chacun des quartiers « politique de la ville » (zone hors QPV et à proximité de ce dernier). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils s'adressent dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires. 3 rubriques sont retenues : **services au public**, **équipements publics** et **opérateurs associatifs**. Cette notion de « quartier vécu » permet à ces différentes structures identifiées/listées, qui ne sont pas géographiquement à l'intérieur du périmètre QPV mais dont l'action bénéficie aux habitants des quartiers, **de mobiliser potentiellement des financements de la politique de la ville** (crédits spécifiques) si elles répondent aux priorités et aux critères inscrits dans le contrat de ville. Elle peut permettre également la mobilisation renforcée du droit commun et le versement de la NBI.

Cette liste des structures/institutions répertoriées pour chacun des quartiers politique de la ville (cf. annexe dédiée) est **indicative et révisée annuellement** (dans le cadre des instances de pilotage du contrat de ville).

L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 : UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a lancé dès septembre 2014 une démarche d'élaboration de son futur Contrat de Ville, avec l'appui d'une expertise extérieure. Cette démarche globale s'est structurée autour d'une méthodologie intégrée de l'amont : prise en compte de l'existant ; à l'aval : le présent contrat de ville avec des orientations opérationnelles. Ainsi, elle s'est appuyée sur :

- une **évaluation du CUCS** 2010-2013 ;
- un **diagnostic territorial** transversal des 8 quartiers concernés (quartiers « politique de la ville » et quartiers en veille active) ;
- la définition, en corrélation, d'un **projet de développement social et urbain** sur le territoire de l'agglomération (enjeux/orientations) ;
- la finalisation du **présent contrat de ville** qui précise les priorités opérationnelles, les moyens mis en oeuvre et les engagements de chacun.

L'ensemble de la démarche a été fondé sur **l'association de l'ensemble des acteurs** : élus, services, partenaires institutionnels, associatifs et habitants.

A noter notamment :

- le suivi de la démarche par l'ensemble des institutions via la tenue à chaque étape de **comités technique et de pilotage** ;
- un travail spécifique d'**appropriation avec les élus** communautaires et les élus des communes ;
- l'association des acteurs aux différentes phases par la mise en place de plusieurs **ateliers thématiques et territoriaux**, mais également des **entretiens** individuels et collectifs ;
- l'association des habitants sur chacun des quartiers avec la tenue de **groupes habitants** sur la vision de leur quartier ;
- une élaboration collective des orientations lors d'un **séminaire « politique de la ville »** d'une journée regroupant tous les acteurs (institutions, élus, associations et habitants) ;
- la tenue de séances de **travail** resserrées **avec chacun des signataires** pour prioriser les orientations du projet, les moyens à mobiliser et les engagements de chacun.

LES CHIFFRES CLEFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE MENEE ENTRE 2007/2014

> PLUS DE 80 DOSSIERS RETENUS ET FINANCÉS PAR AN (DONT 40% DE NOUVEAUX DOSSIERS OU DOSSIERS AYANT ÉVOLUÉ) ;

> 1,25 MILLIONS DE CRÉDITS SPÉCIFIQUES MOBILISÉS SUR LE TERRITOIRE ET LES QUARTIERS CHAQUE ANNÉE EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE ;

> 95% DES PORTEURS DE PROJETS SONT PROFESSIONNELS (60% INSTITUTIONS, 35% ASSOCIATIONS), PART NÉGLIGEABLE DES ASSOCIATIONS D'HABITANTS ;

> L'ETAT EST LE PRINCIPAL CONTRIBUTEUR : 400K€/AN (32%), ENSUITE LES VILLES (23%), PUIS LA RÉGION (14%), LES BAILLEURS (12%), LA CAPI (11%), LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL (6%) ET LA CAF (1%) ;

> UN CIBLAGE DES FINANCEMENTS SUR LES QUARTIERS CUCS (À UNE ÉCHELLE GLOBALE) PRÉPONDÉRANT : 62%, MAIS UN CIBLAGE PEU DISTINCTIF AU QUARTIER (29%) ;

> DEUX TERRITOIRES PLUS PARTICULIÈREMENT SOUTENUS : VILLEFONTAINE (24%) ET L'ISLE D'ABEAU (17%), BOURGOIN-JALLIEU (11%) ET SAINT-QUENTIN FALLAVIER (5%) PLUS EN RETRAIT ;

> TROIS THÉMATIQUES MAJEURES : L'EMPLOI (36%), LA PRÉVENTION (26%) ET L'HABITAT (23%).

LA POLITIQUE DE LA VILLE 2015-2020 A CONDUIRE

Les ambitions partagées entre tous les partenaires

La Politique de la Ville sur le territoire du Nord-Isère revêt pour la période qui s'ouvre 2015-2020 une **double ambition** :

• **concentrer l'effort et les énergies sur les 5 quartiers les plus fragiles** (QPV) ; tout en essaimant les bonnes pratiques et les expériences sur les autres quartiers de l'agglomération positionnés en veille active (tout particulièrement Les Moines et Les Fougères)

• **concentrer l'effort et les énergies sur 4 piliers**

➢ **l'emploi/l'économie** notamment dans un **meilleur accès des habitants des quartiers à l'emploi**, à l'insertion, aux métiers, à la formation, à la qualification, au monde économique et des entreprises

➢ **l'habitat et le cadre de vie** en poursuivant la **rénovation urbaine des quartiers** et la **réhabilitation thermique** des logements, et en recherchant une **plus grande mixité sociale** des populations qui vivent sur ces territoires

➢ **la cohésion sociale** au travers notamment de la **réussite éducative** et du soutien à la parentalité, de la culture et du sport comme support d'inclusion sociale, de la **santé** facteur de bien être, et de la **tranquillité pour tous**

➢ **le vivre ensemble**, en structurant une **politique jeunesse forte**, en démultipliant les espaces et projets de **lien social et de rencontres**, et en **luttant contre toutes les formes d'assignation et les stéréotypes** (lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, laïcité)

Ces ambitions prendront corps et réalité dans une nouvelle **gouvernance intégrée** à l'échelle de la CAPI avec les villes, de la **place centrale des centres sociaux** sur les quartiers, de **partenariats institutionnels et associatifs soudés**, et d'une place prépondérante des **habitants dans le coeur de la démarche**.

Des ambitions portées à une échelle communautaire et déclinées sur l'ensemble des quartiers

Un certain nombre de problématiques, qui impactent très fortement les quartiers de la Politique de la Ville, dépassent la seule géographie de ces territoires. C'est pourquoi une partie des réponses est à appréhender à une échelle élargie, sous un pilotage de l'agglomération CAPI, avec une déclinaison sur chacun des quartiers concernés (QPV et QVA).

Quatre sujets majeurs sont concernés :

• **la structuration d'un axe « emploi et l'insertion » à l'échelle de l'agglomération** avec la mise en oeuvre d'un Plan Local de l'Insertion et l'Emploi, un renforcement des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (projet en cours

d'une recyclerie), le développement de l'Economie Sociale et Solidaire, la création d'entreprises (entreprenariat), et des rapprochements à opérer avec le secteur du développement économique et des entreprises

• **la mise en oeuvre d'un programme d'ampleur de réhabilitation du parc social**, à inscrire dans le futur PLH comme une priorité forte et à concentrer sur les quartiers de la politique de la ville (QPV et QVA)

• **l'ouverture d'une réflexion sur le peuplement des quartiers et les mobilités** des populations sur le Nord-Isère en matière d'habitat (notamment sous le prisme du logement social), en collaboration étroite avec les bailleurs en inter-bailleurs et les communes (CCAS)

• **la solidarité entre territoires** dans une dimension de cohésion sociale et territoriale :

➢ à travers le soutien des **projets de rénovation urbaine**, dont l'objectif est d'améliorer durablement l'image des quartiers

➢ à travers la mise en oeuvre du **pacte fiscal et financier** actuel (et la dotation de solidarité communautaire), et l'amorce d'un travail pour une évolution vers un pacte fiscal et financier plus ambitieux.

L'échelle communautaire est également l'échelle pertinente d'un travail nouveau de **mutualisation, de capitalisation, de ressources, d'échanges d'expériences, de formation/qualification et d'acculturation/vulgarisation** au bénéfice de tous les acteurs des territoires en politique de la ville mais au bénéfice aussi d'autres territoires et acteurs de la CAPI. Plusieurs thèmes/sujets sont aujourd'hui identifiés : **l'observation et l'évaluation**, la **participation des habitants**, la **jeunesse**, la **Gestion Sociale et Urbaine de Proximité** (GSUP), la **tranquillité publique**, la **lutte contre les discriminations** (LCD), l'**égalité femmes-hommes**, la **vulgarisation de la politique de la ville** au profit des acteurs de droit commun et de la population/habitants…

En complémentarité, la CAPI, dans le cadre de sa compétence « politique de la ville », va poursuivre et conforter le **pilotage et le portage de dispositifs dédiés** : le **Contrat de Ville, l'Atelier Santé Ville, le Dispositif de Réussite Educative**. Enfin, la CAPI s'engage à assurer une **meilleure mobilisation de ses politiques de droit commun** en faveur des quartiers : sport, culture, petite enfance, mobilités/transports, environnement, cadre de vie, développement économique, CLSM intercommunal…

Des ambitions portées en proximité au plus près de chacun des quartiers

Le coeur de la Politique de la Ville, notamment pour les habitants des quartiers, se matérialise par des actions et des modes d'interventions **au plus près des territoires** et prenant en compte les spécificités de chacun de ces quartiers.

Cet enjeu essentiel de proximité et de gestion au quotidien est porté, à l'échelle des micro-territoires que constitue chaque quartier, par les **communes** mais également par les **bailleurs**.

Quatre sujets/thèmes majeurs de proximité en matière de politique de la ville sont tout particulièrement concernés :

- **le vivre ensemble**, le lien social, l'animation et la vie sociale ; avec un positionnement prépondérant des centres sociaux dans le pilotage et la coordination de la politique de développement social sur chacun des quartiers (synergie des acteurs, participation des habitants, comité de territoire)

- **la gestion sociale et urbaine de proximité** maillant les interventions croisées des gestionnaires du cadre de vie et des services de proximité (communes, bailleurs, CAPI), mais également les actions en matière de tranquillité publique et de sécurité

- **l'implication des habitants** notamment au travers des nouveaux conseils citoyens mais également dans le cadre d'autres types de démarches participatives (associations de locataires, conseils d'usagers des centres sociaux, FPH, GSUP…)

- **la jeunesse** avec la mise en oeuvre d'un plan d'actions centré sur les jeunes 16/25 ans et mixant loisirs/citoyenneté et prévention/insertion

La conduite et la mise en oeuvre des **Projets de Rénovation Urbaine** relèvent également d'une dimension de proximité forte au quartier.

Les orientations ciblées des partenaires signataires

INSTITUTIONS SIGNATAIRES	ORIENTATIONS GENERALES	QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE	QUARTIERS VEILLE ACTIVE	ANNEXE DEDIEE
ETAT	**Mobilisation sur l'ensemble des 4 piliers de la politique de la ville :** • emploi/économie, • habitat/cadre de vie/renouvellement urbain, • cohésion sociale, • vivre ensemble/laïcité/lutte contre les discriminations/égalité	• Crédits spécifiques • Moyens de droit commun	• Moyens de droit commun • Crédits DRE • Conventions adultes relais en cours CAPI Mobilisation	
CAPI	**Mobilisation centrée sur les piliers** : • emploi/économie, • habitat/cadre de vie/renouvellement urbain, • le CLSM intercommual, • et l'animation des dispositifs dédiés (contrat de ville, ASV, DRE), avec un volet ressources/capitalisation spécifique (formation, mutualisation)	• Crédits spécifiques (centrés sur les QPV/QVA et sur l'innovation sociale) • Moyens de droit commun (cohésion sociale, habitat, emploi/insertion, mobilité, environnement, technique/aménagement, développement économique, petite enfance, culture et sport…)	• Crédits spécifiques (centrés sur les QPV/QVA et sur l'innovation sociale) • Moyens de droit commun (cohésion sociale, habitat, emploi/insertion, mobilité, environnement, technique/aménagement, développement économique, petite enfance, culture et sport…)	
VILLES	**Mobilisation centrée sur la gestion directe et en proximité des quartiers :** • vivre ensemble • GSUP • implication des habitants • éducation • jeunesse • culture et sport • santé • rénovation urbaine • commerces de proximité • relais emploi • tranquillité • prévention de la délinquance • coordination des acteurs...	• Crédits spécifiques • Moyens de droit commun	• Crédits spécifiques • Moyens de droit commun	
LA REGION	**Mobilisation centrée sur 4 axes d'interventions :** • l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (logique d'accès à un parcours professionnel ou de formation), • l'amélioration du cadre de vie (dimensions sociales, services, urbaines et environnementales), • l'innovation sociale et les démarches expérimentales (appel à manifestation d'intérêt dédié) • le renouvellement urbain (cadre des NPNRU / volet régional)	• Crédits spécifiques • Moyens de droit commun (formation, emploi, développement économique, habitat, jeunesse, culture, sport, numérique, environnement...) • Fonds européens (FEDER et FSE)	• Crédits spécifiques • Moyens de droit commun (formation, emploi, développement économique, habitat, jeunesse, culture, sport, numérique, environnement...) • Fonds européens (FEDER et FSE)	X
LE DEPARTEMENT	**Mobilisation centrée sur 3 axes d'interventions prioritaires (orientations 2015) :** • prévention, • lutte contre la radicalisation des jeunes, • citoyenneté. En parallèle, expérimentations en lien avec les politiques de droit commun (insertion notamment)	• Crédits spécifiques (orientations 2015) • Moyens de droit commun (PDI, ASE, PMI, Action sociale, Insertion Jeunesse, PALHDI, Dispositif DEMOS, Contrat éducatif, Culture et lien social, Contrat sport, Contrat socio-éducatif, CIDAG, Autonomie, Plan de lutte LCD, Plan égalité femmes-hommes…)	• Moyens de droit commun (PDI, ASE, PMI, Action sociale, Insertion Jeunesse, PALHDI, Dispositif DEMOS, Contrat éducatif, Culture et lien social, Contrat sport, Contrat socio-éducatif, CIDAG, Autonomie, Plan de lutte LCD, Plan égalité femmes-hommes…)	X

PARTENAIRES/SIGNATAIRES - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - ORIENTATIONS GENERALES ET MODES D'INTERVENTIONS

INSTITUTIONS SIGNATAIRES	ORIENTATIONS GENERALES	QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE	QUARTIERS VEILLE ACTIVE	ANNEXE DEDIEE
CAF	**Mobilisation centrée sur les piliers cohésion sociale** (petite enfance, parentalité, éducation, accès aux droits), cadre de vie et renouvellement urbain, et transversaux (animation de la vie sociale, jeunesse)	• Crédits spécifiques • Moyens de droit commun (action sociale, familles, logement, CLAS, REAPP, centres sociaux, jeunesse…)	• Crédits spécifiques • Moyens de droit commun (action sociale, familles, logement, CLAS, REAPP, centres sociaux, jeunesse…)	X
CDC	**Mobilisation centrée sur les volets habitat/ renouvellement urbain** (ingénierie, prêts sur fonds d'épargne) et emploi/développement économique et commercial (ingénierie, investissements immobiliers sur fonds propres, création d'activités, entrepreneuriat et innovation sociale, développement de l'ESS)	• Crédits spécifiques • Moyens de droit commun	• Crédits spécifiques : prêts sur fonds d'épargne, et investissements immobiliers sur fonds propres • Moyens de droit commun	X
BAILLEURS	**Mobilisation centrée sur l'ensemble des piliers du contrat de ville, et tout particulièrement sur :** • l'habitat/cadre de vie/renouvellement urbain : GUSP (charte qualité de service), peuplement, rénovation urbaine, réhabilitation du parc social • la tranquillité • l'implication des habitants (conseils citoyens et enquêtes de satisfaction des locataires) et la vie sociale (développement social des quartiers) • l'emploi et l'insertion	• Moyens de droit commun	• Moyens de droit commun	X
CCI NORD ISERE	**Mobilisation centrée sur le pilier emploi/insertion/développement économique et commercial**, en particulier dans le rapprochement du monde de l'entreprise des jeunes, la diffusion de l'esprit d'entreprendre et l'action pour le commerce et services de proximité	• Moyens de droit commun	• Moyens de droit commun	
MISSION LOCALE NORD ISERE	**Mobilisation centrée sur le pilier emploi/insertion/économie**, très spécifiquement sur le public jeunes, et sur l'axe transversal «jeunesse» du contrat de ville	• Moyens de droit commun	• Moyens de droit commun	
POLE EMPLOI	**Mobilisation centrée sur le pilier emploi/ insertion/économie**, en particulier à travers les contrats aidés, le partenariat avec les Relais Emploi, une meilleure identification des publics des quartiers, les conseillers demandeurs d'emploi et les conseillers entreprises	• Moyens de droit commun	• Moyens de droit commun	
ARS	**Mobilisation centrée sur l'axe santé**, tout particulièrement dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et du Contrat Local de Santé (quand il existe)	• Moyens de droit commun (instances et modalités spécifiques ARS en parallèle des instances du contrat de ville)	• Moyens de droit commun (instances et modalités spécifiques ARS en parallèle des instances du contrat de ville)	X

BOULANGER
PATISSIER
CAISSE D'EPARGNE

> ENJEUX - ORIENTATIONS, PILIER EMPLOI/INSERTION/ECONOMIE

PROFILS DES QUARTIERS ZOOM IRIS - INSEE 2011*	BOURGOIN-JALLIEU	ISLE D'ABEAU	VILLEFONTAINE	
	Champ-Fleuri	Triforium	Les Roches	Saint-Bonnet
TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES	46% (68%)	73% (74%)	58% (69%)	65% (69%)
TAUX D'ACTIVITÉ DES HOMMES	74% (81%)	80% (84%)	80% (76%))	69% (76%)
CHÔMEURS 15/64 ANS	28% (16%)	21% (15%)	23% (18%)	26% (18%)
CHÔMEURS 15/24 ANS	44% (26%)	38% (34%))	41% (32%)	32% (32%)
CHÔMEURS 15/64 ANS FEMMES	30% (16%)	22% (16%))	27% (20%)	29% (20%)

* entre ( ) données de la commune de rattachement

Les éléments clefs du diagnostic

- Un chômage dans les quartiers très sensible, tout particulièrement pour le public jeunes, et dans une moindre mesure pour le public féminin
- Un cumul de handicaps en termes de ressources pour ces habitants des quartiers : faible qualification, faible mobilité, discriminations, problème de maîtrise de la langue…
- Pour les femmes, un taux d'activité très faible et en décalage avec les hommes dans certains quartiers
- Un profil spécifique des jeunes des quartiers suivis par la Mission Locale : moins qualifié, plus féminin, plus ancré dans la précarité, avec un besoin d'accompagnement soutenu et diversifié
- L'emploi, une priorité secondaire pour une partie du public féminin (priorités familiales / emplois peu attractifs), et vécu comme une source de revenus alternative notamment pour les jeunes

• Une offre d'emploi très centrée logistique (peu qualifiée), mais peu attrayante et avec des exigences fortes de flexibilité

• Une offre de service emploi/insertion assez complète et en proximité (notamment relais emploi des communes), des structures SIAE en difficulté ; mais une offre segmentée peu dans des logiques de parcours et de démarches d'aller vers, et décalée en volume par rapport aux enjeux

• Une connexion avec le monde économique sous développée

• 1ère thématique de la programmation du CUCS avec près de 440k€ mobilisés chaque année : pertinence des actions de proximité, en approche globale et dans la durée ; pertinence des actions individualisées et de mise en emploi ; une difficulté à mobiliser les publics.

Les enjeux/orientations qui en découlent

• Maintenir la **priorité Emploi de la Politique de la Ville dans une logique d'un meilleur accès** : priorisation des mesures emploi, proximité et approche globale, travail sur les freins psychologiques et matériels

• **Performer** la priorité et **les spécificités « quartiers »** : connexions avec le monde de l'entreprise, projets alternatifs et expérimentaux, axe prépondérant « jeunes »

• Confirmer **une priorité « emploi/insertion » à l'échelle CAPI** : PLIE, structuration d'un pôle IAE, recyclerie, développement de l'ESS, soutien à la création d'entreprises et l'entrepreneuriat… **(hors champs contrat de ville)**.

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
MAINTENIR LA PRIORITÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR L'EMPLOI DANS UNE LOGIQUE D'UN MEILLEUR ACCÈS	Prioriser les mesures emploi et formation sur les publics issus des quartiers	CAPI / Etat	• Emplois d'avenir, garantie Jeunes, contrats d'apprentissage, contrats de génération, services civiques, contrats Starter, clauses d'insertion marchés publics, contrats de professionnalisation, CUI/CAE… (mise en place d'indicateurs de mesure Pôle Emploi et Mission Locale) • Mise en oeuvre de démarches d' «aller vers» et d'accompagnement soutenu (mobilisation dans la durée) • Construction de partenariats ressérrés avec les acteurs de proximité (Médian, Relais Emploi, centres sociaux...) • Identification des publics DE issus des quartiers par Pôle Emploi (en cours par le niveau régional), qui devrait induire un plan d'actions prioritaire et spécifique (même logique pour la Mission Locale)	• Critères d'activités : mesures emploi mobilisés, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : baisse de l'écart du taux de chômage entre les quartiers et le reste de l'agglomération	• CAPI/Cohésion sociale (PLIE • DIRECCTE • Pôle Emploi (contrats aidés) • Mission Locale • Relais Emploi • Centres sociaux • Département/PDI - ASE - Insertion Jeunesse • Région/Emploi-Formation • Bailleurs
	Renforcer les approches en proximité sur les quartiers dans une logique globale	CAPI	• Soutien des relais emploi dans leurs interventions sur les quartiers • Présence en proximité de Pôle Emploi, de la Mission Locale, du PLIE, des acteurs de l'insertion et de la formation • Partenariats resserrés avec les acteurs de proximité (Médian, relais emploi, centres sociaux...) • Evolutions avec la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation	• Critères d'activités : actions/projets mis en place, présences renforcées, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : partenariats entre les acteurs, accès des publics aux outils de droit commun…	• CAPI/Cohésion sociale (PLIE) • Pôle Emploi (convention Relais Emploi, actions collectives, MRS) • Mission Locale (permanences, actions ponctuelles) • Relais Emploi • Centres sociaux • Département/PDI - ASE - Insertion Jeunesse • Région/Emploi-Formation • Bailleurs
	Poursuivre le travail sur la levée des freins psychologiques et matériels	CAPI	• Axe spécifique sur le public féminin • Travail sur la mobilité (mobilisation de la plateforme mobilité, formation d'habitants relais, offre réactive/immédiate, innovations mobilités alternatives...) • Travail sur la maîtrise de la langue, sur la lutte contre les discriminations, sur les modes de garde, sur les représentations et les stéréotypes, sur les NTIC, sur les potentiels et savoir être, sur les contraintes familiales, sur les ambitions et perspectives à long terme... • Projets intégrants les publics en amont (co-construction, corrélation besoins-demandes) pour une meilleure mobilisation	• Critères d'activités : actions/réflexions/projets mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : accès aux outils et mesures emploi/insertion de droit commun, évolution des mentalités, mobilisation des publics sur les projets…	• CAPI/Cohésion sociale (PLIE) - Petite enfance - Mobilité • Pôle Emploi (conseillers DE, mesures accompagnement global) • Mission Locale • Relais Emploi • Centres sociaux • Département/PDI - ASE - Insertion Jeunesse • Région/Emploi-Formation • CAF/CEJ - Accompagnement social spécialisé - Innovation • Bailleurs

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
PRENDRE EN COMPTE ET BONIFIER LES SPÉCIFICITÉS DES QUARTIERS ET DES POPULATIONS QUI Y RÉSIDENT	Développer les connexions avec le monde des entreprises	CAPI	• Rapprochement des services politique de la ville et des services économiques, notamment en interne de la CAPI : coopérations autour du futur village des marques, de la plateforme logistique, de la création d'entreprises, du développement de l'ESS... • Axe de développement des relais emploi de manière collective • Travail sur les représentations des populations des quartiers vis à vis des entreprises (et des métiers) et vice versa (rencontres entreprises, visites, réseau d'employeurs, valorisation des réussites, label/ charte diversité et citoyenne, parrainage...) • Développement de coopérations avec la CCI	• Critères d'activités : actions/réflexions/ projets mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : représentations des populations des quartiers et des entreprises, discriminations…	• CAPI/Cohésion sociale (PLIE) - Développement économique • CCI/actions jeunes publics - entrepreneuriat - alternance • Pôle Emploi (conseillers entreprises) • Mission Locale • Relais Emploi • Département/PDI - Insertion Jeunesse • Région/Emploi-Formation - Développement économique • CDC/Création d'entreprise et ESS • Bailleurs
	Amorcer des projets innovants et alternatifs sur des publics très éloignés	CAPI	• Co-construction des projets avec les publics en amont (implication des bénéficiaires dans la finalisation des projets) • Développement des démarches d' «aller vers», de médiation, de travail sur les potentiels... • Expérimentation d'autres méthodes d'approche • Expérience bordelaise TAPAJ, régie de quartier, réseau employeurs post chantiers éducatifs/ insertion...	• Critères d'activités : actions/réflexions/ projets mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : mobilisation des publics éloignés, accès aux outils de droit commun emploi/ insertion…	• CAPI/Cohésion sociale (PLIE) • Pôle Emploi • Mission Locale • Relais Emploi • Centres sociaux • Département/PDI - Insertion Jeunesse • Région/Emploi-Formation - Développement économique • Bailleurs
	Accompagner le développement et la stabilisation des commerces sur les quartiers	Villes	• Prise en compte des spécificités de ces commerces • Mobilisation des outils de droit commun : programme Fisac particulier (animation, dynamique collective, appui/ accompagnement individuel des commerçants), outils de droit commun CCI, coopérations sur la transmission des commerces...	• Critères d'activités : actions/réflexions/ projets mis en place, coopérations et outils de droit commun mobilisés... • Critères de résultats et d'évolution : maintien et développement des commerces sur les quartiers, partenariats entre acteurs…	• CAPI/Cohésion sociale - Développement économique • Villes/Economie-commerce • CCI/actions commerce • DIRRECTE/Fisac • CDC/Fonds propres
	Travailler un axe spécifique « jeunes » des quartiers	CAPI	• Mise en oeuvre d'un accompagnement renforcé dans la durée • Priorisation des mesures emploi/insertion/ formation • Travail sur des démarches d' « aller vers » pour le public le plus éloigné et en rupture avec les institutions (accueil en temps réels, entrées/sorties en continue, offre réactive...) • Travail sur des parcours de qualification en situation d'emploi en donnant de la perspective à moyen terme • Renforcement des partenariats pluri-disciplinaires et en proximité • Ecole de la 2ème chance	• Critères d'activités : actions spécifiques mises en place, mesures emploi mobilisés, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : baisse de l'écart du taux de chômage entre les quartiers et le reste de l'agglomération, partenariats entre acteurs...	• CAPI/Cohésion sociale (PLIE) - Mobilité • Pôle Emploi (accompagnement intensif jeunes) • CCI/actions jeunes publics • Mission Locale • Relais Emploi • Centres sociaux • Département/PDI - ASE - Insertion Jeunesse • Région/Emploi-Formation • Bailleurs

ENJEUX - ORIENTATIONS, PILIER COHESION SOCIALE

Thème éducation, culture et sport

Les éléments clefs du diagnostic

• Une offre enfance / petite enfance très structurée et prenant en compte les populations fragiles (malgré les contraintes, les règlements, les exigences institutionnelles et les pressions/tensions sur la demande) ; à noter une flexibilité grandissante demandée aux familles qui impacte les services enfance

• La parentalité : un leitmotiv dans les difficultés repérées avec de nombreuses actions mises en place

• La rupture scolaire et l'orientation scolaire subie restent des fléaux pour une partie des jeunes

• Le Dispositif de Réussite Educative, un outil sous bonifié et en délicatesse de gouvernance

• Près de 100 k€ (hors DRE) mobilisé sur cet item au titre du CUCS, à noter peu d'actions d'inclusion et d'éducation par le sport et par la culture dans ce cadre.

Les enjeux/orientations qui en découlent

• **Poursuivre les projets et actions autour de la parentalité** centrés sur les quartiers, avec un axe mono-parentalité à prendre en compte et les liens avec l'emploi/insertion

• Ouvrir une réflexion sur la question des **parcours scolaires d'une partie des enfants/jeunes des quartiers**, avec un travail de coopération renforcée avec l'Education Nationale, notamment autour des modalités d'apprentissage et des relations et de la mobilisation des parents

• Bonifier et **mettre en dynamique l'outil DRE**, dans un cadre intercommunal (mutualisation des pratiques, des savoir-faire, des outils, des objectifs, des priorités…), avec un portage politique à l'échelon local ; et dans une logique transversale « politique de la ville » et politiques sociales/éducatives

• Développer **un axe « culture » et « sport »** plus affirmé, comme support d'éducation et d'inclusion sociale sur les quartiers.

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
SOUTENIR L'ÉDUCATION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE SUR LES QUARTIERS	Poursuivre les actions autour de la parentalité centrées sur les quartiers	Villes	• Vigilance particulière sur les familles monoparentales • Articulations à construire avec l'emploi/insertion (modes de garde, horaires atypiques, innovations hors équipements petite enfance, travail avec les assistantes maternelles sur des horaires spécialisés…) • Travail sur l'accès à l'offre de loisirs enfance-jeunesse aux populations les plus en difficulté des quartiers	• Critères d'activités : actions mises en place, publics touchés dont familles monoparentales... • Critères de résultats et d'évolution : comportements, difficultés parentales, impact sur des démarches emploi/insertion, accès à l'offre de loisirs des populations issues des quartiers…	• Villes/social, habitants, centres sociaux, enfance, scolaire • CAPI/Cohésion sociale - Petite Enfance • CAF/REAPP - Parentalité - Accompagnement social - Prestations de service aux équipements • Département/PDI - ASE - PMI - Action sociale
	Renforcer le soutien et l'accompagnement des parcours scolaires d'une partie des enfants/jeunes des quartiers	Villes et GIP DRE	• Travail renforcé avec l'Education Nationale (écoles et collèges) • Innovation sur les modalités d'apprentissage • Objectivation des phénomènes de discriminations systémiques • Soutien et accompagnement renforcé aux parents : orientation, ouverture de perspectives dans les parcours, travail sur les représentations et les stéréotypes...	• Critères d'activités : actions/ réflexions/projets mis en place, publics touchés (enfants, jeunes, parents)... • Critères de résultats et d'évolution : partenariats avec l'Education Nationale, ruptures et perspectives des parcours scolaires…	• Villes/centres sociaux, éducation-scolaire • GIP DRE • Education Nationale (y compris les collèges) • CAF/Parentalité - CLAS • Département/ASE - Action sociale - Insertion Jeunesse
	Mettre en dynamique le dispositif de Réussite Educative (DRE)	GIP DRE	• Intégration sous un pilotage/portage CAPI (technique et politique) • Refonte du projet de façon collective et partagée : finalités, priorités, cible publics, pratiques et modalités de fonctionnement, outils… • Intégration du DRE dans une transversalité avec la politique de la ville et les politiques éducatives et sociales • Ouverture de champs au-delà du scolaire : loisirs, santé, social... • Travail sur la place des parents : implication, accompagnement, écoute, prise en compte des cultures et des histoires de chacun...	• Critères d'activités : nombre et typologie des publics touchés, typologie et nature des accompagnements... • Critères de résultats et d'évolution : partenariats entre acteurs, transversalité du DRE avec les autres politiques…	• GIP DRE • CAPI/Cohésion sociale • Etat • Education Nationale (écoles et collèges) • Villes/politique de la ville, éducation-scolaire • Département/ASE - Action sociale - Insertion Jeunesse - PMI
	Approfondir un axe « culture » et « sport » comme support éducatif et d'inclusion sociale	Villes	• Travail sur des parcours d'éducation culturelle et/ou par le sport • Intégration dans une logique d'accompagnement (DRE) • Démocratisation culturelle et meilleur accès aux équipements et pratiques culturelles pour les habitants des quartiers • Réduction des inégalités d'accès aux sports et à la pratique sportive (offre adaptée notamment public féminin, tarifs, mobilité...) • Déclinaison du Plan Local d'Education Artistique avec l'entrée quartier : 1 centre social / 1 équipement culturel / 1 artiste • Proposition d'une offre de loisirs d'été adaptée et évitant le «vide estival» • Travail sur les mobilités	• Critères d'activités : actions mises en place, nombre et typologie des publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : partenariats entre acteurs des quartiers et acteurs culturels et sportifs, vivre ensemble/mixité/ inclusion sociale/réussite éducative…	• Villes/sport, culture, centres sociaux, éducation • DDCS/DRAC (plan local d'éducation artistique) • CAF/Culture - Jeunesse • CAPI/Cohésion sociale - Culture - Sport - Mobilité • Département/PDI - Dispositif DEMOS - Contrat éducatif Isérois - Culture et lien social - Contrat sport Isère - Contrat socio-éducatif Isère • Région/Culture - Sport

Thème santé

Les éléments clefs du diagnostic

• Bourgoin-Jallieu : un territoire en pointe sur les questions de santé publique locale (Ville OMS, Contrat Local de Santé, Conseil Local de Santé Mentale…), avec de nombreuses actions notamment ciblées sur les quartiers prioritaires de la ville

• Une implication forte et récente de la CAPI sur cette thématique (pilotage de l'Atelier Santé Ville et création d'un Conseil Local de Santé Mentale intercommunal), qui questionne ses priorités et l'articulation avec l'expertise de Bourgoin-Jallieu

• Les conduites addictives : un fléau sur une partie du public jeunes et jeunes adultes des quartiers, qui impacte directement des problématiques d'occupation de l'espace public, de tensions avec les habitants et d'actes de délinquance, mais qui impacte également la vie sociale et la vie même de ces jeunes

• Un impact mineur du CUCS sur la santé.

Les enjeux/orientations qui en découlent

• Définir et **construire les articulations/ mutualisations** sur le pilotage et l'animation des travaux **en matière de santé publique** entre **la CAPI et la commune de Bourgoin-Jallieu**, **hors champ « politique de la ville »**, dans le cadre d'une politique globale de santé publique sur le territoire de la CAPI, centré **dans un 1er temps sur la santé mentale** avec l'animation du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) intercommunal et dans une perspective à moyen et long terme d'une démarche de Contrat Local de Santé

• Animer et **structurer**, en parallèle, **l'Atelier Santé Ville** centré sur les spécificités des populations des quartiers en matière de santé publique, et devant permettre de donner corps à l'axe santé du contrat de ville et plus globalement à la politique globale de santé publique sur le territoire dans une projection de démarche « Contrat Local de Santé ».

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
DÉCLINER UN PLAN D'ACTIONS « SANTÉ PUBLIQUE » SPÉCIFIQUE AUX QUARTIERS ET AUX POPULATIONS QUI Y RÉSIDENT	Animer et structurer l'Atelier Santé Ville	CAPI	• Accès aux soins et aux droits notamment des populations issues de l'immigration (freins culturels, maîtrise de la langue) ; prise en compte de l'accès du Médipole en terme de transport en commun • Prévention notamment nutrition et dépistage (diabète/cancer) • Création d'une dynamique de territoire et d'un réseau d'acteurs : formation/travail avec les relais en proximité (centres sociaux, associations, écoles...) et les référents santé, amorce de démarches d' «allers vers» et d'implication des habitants (habitants acteurs), renforcement des liens avec le DRE • Plan spécifique ciblé sur le public jeunes et sur les addictions (prévention, accompagnement/aide…) : mal être, isolement, décrochage et échec, relations filles/garçons... • Travail sur les questions de santé mentale, de vieillissement et du handicap avec les bailleurs • Valorisation du travail autour de l'environnement et de la santé	• Critères d'activités : actions/réflexions/ projets mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : conduites addictives des jeunes, liens santé/DRE, accès aux soins des populations des quartiers, déclinaison des projets santé sur les quartiers, partenariats avec les relais en proximité, implication des habitants…	• CAPI/Cohésion sociale - Mobilité - Environnement • Villes • ARS • Education Nationale • Centres sociaux • Département/PDI - PMI - ASE - Action sociale - Service autonomie - Insertion Jeunesse - CIDAG • Bailleurs

Thème prévention de la délinquance/ citoyenneté

Les éléments clefs du diagnostic

• Des concentrations de populations (précarité, chômage, jeunesse, familles) qui engendrent des problématiques dans la vie quotidienne des quartiers (conflits, tensions, occupations négatives de certains espaces, isolement, situations sociales complexes, décrochages, influence du fait « religieux » dans les comportements…) et des césures fortes dans le vivre ensemble entre groupes de populations, entre générations, entre communautés

• Un sentiment d'insécurité prégnant (et une insécurité/délinquance réelle sur certains micro territoires), avec une forte demande des habitants de tranquillité… mais qui cache aussi une détresse sociale/relationnelle, un isolement et une absence de réseaux familiaux ou amicaux (en particulier sur les quartiers « centre ville » issus de la Ville Nouvelle)

• Ces problématiques impactent grandement l'attractivité et l'image de certains quartiers et certaines résidences

• Une thématique prévention/tranquillité très investie par les communes (police municipale, médiation/prévention, cellules de veille, coordinatrices sociales en gendarmerie…), les bailleurs (dispositif « présence de soir »), la prévention spécialisée (chantiers éducatifs), l'Etat (ZSP, FIPD)… même si le sentiment d'impunité et d'abandon perdure chez les habitants

• A noter un périmètre ZSP délimité selon des critères différents de la géographie prioritaire de la politique de la ville (non prise en compte de Bourgoin-Jallieu)

• Près de 320 k€ mobilisés chaque année sur cet item dans le cadre du CUCS, avec de multiples actions mais peu ciblées sur les quartiers et dont une part non négligeable relève du droit commun.

Les enjeux/orientations qui en découlent

• **Poursuivre les actions menées** par l'ensemble des institutions sur **la question de tranquillité/sécurité** (Etat, communes et bailleurs)

• **Décliner le plan de prévention de la délinquance départemental** à l'échelle du territoire de la CAPI et des quartiers « politique de la ville »

• **Recentrer les crédits** « politique de la ville » **sur les quartiers**, ce qui constitue des marges de manoeuvre pour expérimenter et innover.

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
GARANTIR LA TRANQUILLITÉ POUR TOUS	Poursuivre et conforter les actions menées par toutes les institutions en matière de tranquillité et de sécurité	Etat et Villes	• Au niveau des communes : médiation, police municipale, prévention, animation des cellules de veille... • Au niveau de l'Etat notamment dans le cadre de la ZSP mais également de la Police Nationale sur Bourgoin ; avec une action renforcée sur la question des trafics (notamment drogue) et de l'accueil des victimes (accompagnement social) • Au niveau des bailleurs avec le dispositif « présence de soir » ; en renforçant les liens avec les acteurs sociaux sur les situations individuelles repérées	• Indicateurs d'activités : actions mises en place, cellules de veille, présence de soir, ZSP... • Indicateurs de résultats et d'évolution : tensions sur les quartiers et les micro-territoires, sentiment d'insécurité des habitants…	• Etat / Police - Gendarmerie (ZSP) - Justice • Villes/CLSPD • Bailleurs • Département/Action sociale

ENJEUX - ORIENTATIONS, PILIER HABITAT/CADRE DE VIE/ RENOUVELLEMENT URBAIN

Les éléments clefs du diagnostic

- Un parc HLM surreprésenté dans les quartiers prioritaires

- Des projets de rénovation urbaine engagés sur 2 quartiers : Champ-Fleuri et Saint-Bonnet, un besoin affirmé de rénovation urbaine, dans la perspective du programme NPNRU d'intérêt régional, sur Saint-Hubert et la poursuite / le prolongement sur Saint-Bonnet

- Une problématique lourde autour de la réhabilitation de l'habitat issu de la Ville Nouvelle (mode de chauffage tout électrique, explosion des charges locatives, conceptions intérieures inadaptées), qui renforce la précarité de ses occupants et pénalise leur attractivité…

- … avec une nécessaire réorientation du futur PLH et un engagement fort dans les éventuels NPNRU

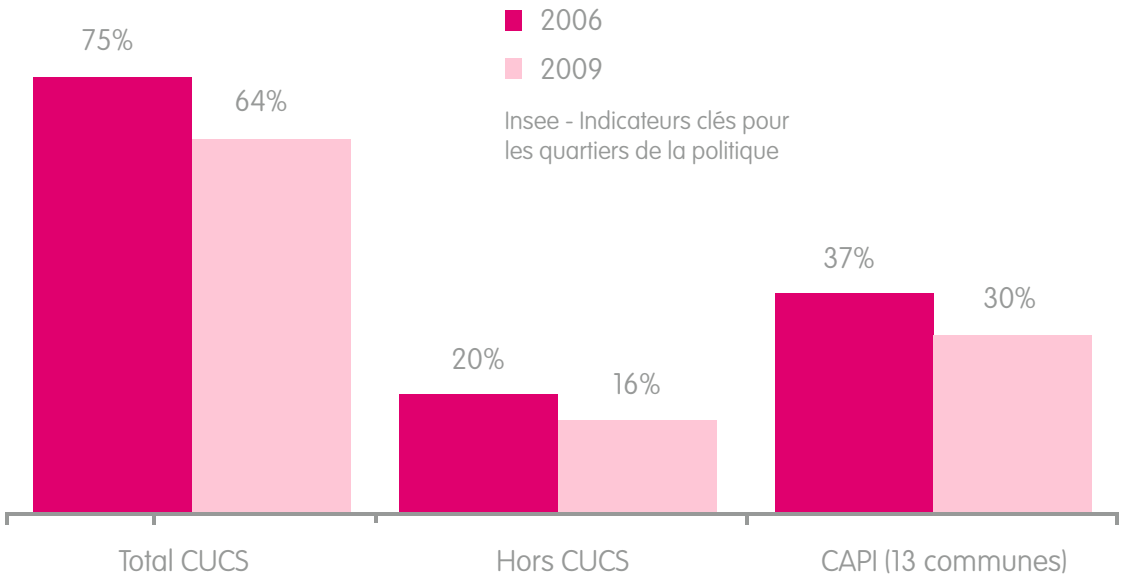

PART DES MENAGES LOCATAIRES EN HLM EN 2006 ET EN 2009

• De vraies interrogations sur les mouvements de populations à l'interne des quartiers, avec des impacts forts en matière d'ancrage territorial (liens sociaux, sentiment d'appartenance)

• Une question centrale mais peu ouverte : le peuplement, dans un environnement plutôt favorable : travail inter-bailleurs, territoire dynamique et pour partie attractif

• Des démarches GSUP généralisées sur chacun des quartiers et jugées positives, mais une tendance à s'essouffler et une faible implication des habitants

• Un programme d'auto-rénovation pertinent, liant habitat et social ; même si le volume des ménages touchés reste mineur

• Un portage fort et légitimé de la CAPI sur l'habitat (PLH, lien avec la politique de la ville)

• Plus de 280 k€ mobilisés dans le cadre du CUCS sur cette thématique, très centrés sur les quartiers (forte mobilisation des bailleurs et de la Région).

Les enjeux/orientations qui en découlent

• Poursuivre **la dynamique** enclenchée **en terme de rénovation urbaine** sur les quartiers : achèvement du PRU de Champ-Fleuri, poursuite de l'intervention sur le quartier de Saint-Bonnet (cf. annexe - note de candidature au NPNRU), construction d'une intervention en matière de rénovation urbaine pour le quartier de Saint-Hubert (cf. annexe - note de candidature au NPNRU)

• Mettre dans **les priorités du futur PLH un programme de réhabilitation thermique** à la hauteur des enjeux : concentré sur le parc social de la Ville Nouvelle et associant une dimension sociale majeure (accompagnement des ménages), et en parallèle **réduire/minorer la production de logements sociaux neufs sur les communes « politique de la ville »**

• Ouvrir **le chantier du peuplement et des mobilités avec les bailleurs** (charte de peuplement communautaire), avec une implication des communes/CCAS et un travail de stabilisation/intégration des nouveaux habitants/entrants sur les quartiers

• Poursuivre/**bonifier les démarches GSUP** sur tous les quartiers, en les centrant sur un ou des objets précis (cadre de vie, tranquillité), en développant un volet implication des habitants important et des méthodes d'animation plus efficientes.

ZOOM SPECIFIQUE SUR LES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE
1. Quartiers de Saint-Bonnet (Villefontaine)
2. Saint-Hubert (L'Isle d'Abeau)

Face au constat de dysfonctionnements urbains majeurs concernant les quartiers de Saint-Bonnet et Saint-Hubert, les communes de Villefontaine et L'Isle d'Abeau ont candidaté, avec l'appui de la CAPI, au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

1. Saint-Bonnet : une intervention déterminante pour l'attractivité du centre-ville

Diagnostic

Hérité de la construction de la Ville Nouvelle, le quartier de centre-ville de Villefontaine concentre des problématiques urbaines et sociales (centre-ville en perte d'attractivité, activité commerciale déclinante, manque de lisibilité de la structure urbaine, parc social concentré sur le secteur, vieillissant, largement inadapté et énergivore). Un ensemble d'indicateurs sociaux alertent sur la situation du quartier (50% de ménages emménagés il y a moins de 4 ans, chômage avoisinant les 30%...). L'inscription du quartier dans la nouvelle géographie prioritaire est venue confirmer ces constats.

L'action du PNRU1

Le projet de rénovation urbaine de Saint-Bonnet a pour finalités d'enrayer le phénomène de dégradation de l'image du quartier et de lui redonner une authentique fonction de centralité. L'action du PNRU1 a permis d'engager une amélioration du parc social existant et une réhabilitation des espaces publics. Son action doit aujourd'hui être confortée par un ensemble d'aménagements complémentaires qui n'ont pu être réalisés dans le cadre de la 1ère convention ANRU et qui sont nécessaires pour engager une réelle transformation de l'image du quartier.

Le projet urbain

La candidature au NPNRU comporte **un volet habitat** permettant de finaliser la résidentialisation et la réhabilitation – notamment énergétique – du parc social. **Un volet commerce** permet d'envisager une démolition partielle et une réhabilitation de la future friche commerciale Casino, située au centre du quartier, avec la création d'une nouvelle offre commerciale. Enfin, **un volet aménagement** permet d'intervenir sur l'axe central que constituent le boulevard de Villefontaine et ses espaces publics adjacents (parvis du lycée et de la mairie, création d'une place centrale, …), afin de mieux irriguer le quartier.

2. Saint-Hubert : redonner attractivité et urbanité au centre-ville

Diagnostic

Prévu pour être le centre-ville de L'Isle d'Abeau aux origines de la ville nouvelle, le quartier a été pénalisé par l'inachèvement du projet urbain, une orientation quasi-exclusive de l'offre d'habitat vers le locatif social et le cumul de difficultés sociales entraînant une perte d'attractivité généralisée. Incapable de jouer son rôle de centralité, le quartier est confronté à un ensemble de problématiques urbaines : circulations en impasse, sous-secteurs enclavés, cheminements confidentiels insécurisant, espaces publics et privés peu lisibles et dégradés, présence de friches et bâtiments vacants, problèmes de propreté, faible attractivité de l'offre commerciale,... En matière d'habitat, le secteur se caractérise par une concentration de logements sociaux vieillissants et inadaptés, en particulier du point de vue énergétique. Ces difficultés se traduisent par un fort turn-over, une vacance importante, la dégradation des espaces publics et un fort sentiment d'insécurité.

L'action du PNRU1

Ni les actions menées dans le cadre de la politique de la ville ni les travaux d'aménagement ponctuels n'ont permis d'enrayer la baisse d'attractivité du quartier. Seule la mise en oeuvre d'un projet urbain structuré permettra d'engager une transformation définitive de l'image du quartier, en lien avec l'aménagement futur du secteur de la Réserve 2000 à proximité. Un tel projet s'articule donc autour de plusieurs enjeux :

- la création d'une centralité à l'échelle de la commune et le désenclavement du quartier,
- l'amélioration de ses circulations internes et de ses liens au reste de la commune,
- la diversification des formes d'habitat, afin d'introduire davantage de mixité,
- le renforcement de l'attractivité des commerces et services,
- l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des habitants.

En matière d'habitat, un ensemble d'interventions sont nécessaires pour l'amélioration du parc existant (réhabilitations - notamment énergétiques, résidentialisation, interventions sur le bâti visant à aérer la trame urbaine). **Des opérations d'aménagements** permettront la requalification de l'espace public et le désenclavement du quartier par la création de nouvelles voiries et la restructuration des circulations existantes (grands axes et coeurs d'îlots). Cette intervention sur l'espace public nécessite en parallèle un travail sur la séparation entre espace public et espace privé, une réorganisation du stationnement et une requalification des friches existantes. **Dans le domaine commercial**, la rénovation urbaine doit viser à une redynamisation et une diversification du commerce.

ZOOM SUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX ET D'UNE CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (LOI ALUR ET LOI VILLE)

Favoriser la mixité sociale

L'enjeu est de favoriser la diversité et l'équilibre de peuplement entre les différents quartiers de l'agglomération et de permettre aux habitants des quartiers d'avoir une plus grande mobilité résidentielle. La loi ALUR prévoit pour cela la mise en place d'une Conférence intercommunale du logement, co-présidée par la CAPI et l'État.

Cette nouvelle instance associera les représentants des maires, des bailleurs sociaux, des réservataires (action logement), des associations des locataires, des organismes exerçant une activité de maîtrise d'ouvrage, des associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion.

Cette conférence adoptera des orientations en matière d'attribution de logements sociaux, ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires. Elle sera en charge de la mise en oeuvre du Plan Partenarial de gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur. Elle élabore la convention sur les attributions, prévue par la loi du 21 février 2014.

Cette convention sera annexée à ce contrat de ville et définira les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au-delà de la politique d'attribution, les opérations de restructuration urbaine visent à favoriser la mixité sociale en redonnant de l'attractivité à ce parc et en développant l'accession sociale sur ces quartiers.

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE RÉNOVATION URBAINE SUR LES QUARTIERS	Achever le PRU de Champ-Fleuri	Ville + CAPI	• Accélération du phasage et du déroulement des travaux et amélioration de la gestion des espaces en transition et en travaux (GUP en phase chantiers) • Travail sur l'appropriation des nouveaux espaces publics • Travail sur l'offre commerciale (gestion, animation, accompagnement...)	• Indicateurs d'activités : déroulement des travaux, mise en oeuvre GUP chantiers, offre commerciale.. • Indicateurs de résultats et d'évolution : fonctionnement, attractivité et vie sociale des nouveaux espaces et des commerces	PROCEDURE SPECIFIQUE
	Poursuivre l'intervention en matière de rénovation urbaine sur le quartier de Saint-Bonnet	Ville + CAPI	• Inscription du quartier dans la liste des sites NPNRU d'intérêt régional (cf. annexe note de candidature NPNRU) • Travail sur le lien entre le nouveau quartier centre ville et le coeur de quartier d'habitat social • Actions habitat fortes en matière de réhabilitation thermique • Actions d'aménagement interne du quartier et de liens avec le reste de la Ville • Actions sur les commerces en coeur de quartier	• Indicateurs d'activités : validation du quartier en liste ANRU et concrétisation du projet • Indicateurs de résultats et d'évolution : fonctionnement interne du quartier, état des logements, précarité énergétique, attractivité externe, commerces…	PROCEDURE SPECIFIQUE
	Construire une intervention en matière de rénovation urbaine sur le quartier de Saint-Hubert	Ville + CAPI	• Inscription du quartier dans la liste des sites NPNRU d'intérêt régional (cf. annexe note de candidature NPNRU) • Actions habitat fortes en matière de réhabilitation thermique • Actions d'aménagement interne du quartier et de liens avec le reste de la Ville • Actions sur la redynamisation du commerce	• Indicateurs d'activités : validation du quartier en liste ANRU et concrétisation du projet • Indicateurs de résultats et d'évolution : fonctionnement interne du quartier, état des logements, précarité énergétique, attractivité externe…	PROCEDURE SPECIFIQUE
ENCLENCHER UN PROGRAMME D'AMPLEUR DE RÉHABILITATION DU PARC SOCIAL, AVEC UN AXE THERMIQUE PRÉPONDÉRANT	Inscrire ce programme comme une priorité forte dans le futur PLH	CAPI	• Identification / ciblage / planification de manière partagée (bailleurs-CCAS/Communes-CAPI) des priorités géographiques • Concentration sur le parc social de l'ex Ville Nouvelle et sur les quartiers prioritaires et en veille active • Mobilisation de crédits publics incitatifs (engagements pluriannuels) et sur des volumes de logements conséquents • En complémentarité, plan d'actions d'accompagnement social (implication des habitants, lien social, lutte contre l'isolement, lutte contre les précarités...) • Limitation de la production de logements sociaux neufs dans les 3 communes « politique de la ville »	• Critères d'activités : nombre de logements réhabilités, typologie et localisation... • Critères de résultats et d'évolution : charges locatives et précarité, attractivité des quartiers, mixité sociale, vivre ensemble et lien social…	• CAPI/Cohésion sociale - Habitat • Villes/CCAS • Bailleurs • Région/Environnement - Habitat ou Feder/Habitat • CAF/Cadre de vie • CDC/Prêts rénovation thermique - Prêts réhabilitation

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
OUVRIR LE CHANTIER DU PEUPLEMENT ET DES MOBILITÉS AVEC LES BAILLEURS	Inscrire cette orientation comme une priorité forte dans le futur PLH (et concrétiser la convention intercommunale de gestion des attributions de logements sociaux)	CAPI	• Amélioration de la connaissance sur les mouvements internes et externes des populations dans les quartiers et à l'échelle CAPI (mission observation avec les bailleurs et l'Agence d'Urbanisme de Lyon, travail avec les habitants) • Stabilisation des nouveaux entrants et des habitants à des échelles micro-territoriales : accueil, lien social, solidarités locales, confort/état du logement… • Travail inter-bailleurs, sous pilotage CAPI et avec les communes/CCAS, sur le peuplement, dans un 1er temps sous une approche expérimentale (sur 2 ou 3 quartiers) : connaissance fine de l'occupation, politiques d'attribution, identification des marges de manoeuvre, des opportunités et des freins, objectifs communs de peuplement, construction d'outils communs d'analyse et de gestion… • Identification, ciblage, planification, de manière partagée (bailleurs, CAPI, communes/CCAS), des zones géographiques de vente de logements sociaux • Protection des quartiers « politique de la ville » vis à vis de l'hébergement des ménages prioritaires (CADA/DALO/CLH) : objectivation des phénomènes, gestion active et éclatée sur l'ensemble du territoire de la CAPI • Etude du poids et de l'impact des logements réservataires, et des possibilités d'y remédier (travail sur les flux et non sur des logements localisés)	• Critères d'activités : actions/réflexions/projets mis en place, nombre et typologie des attributions via le CLH… • Critères de résultats et d'évolution : mixité sociale et peuplement sur les quartiers, partenariats inter-bailleurs et collectivités, ancrage territoiral	• CAPI/Cohésion sociale - Habitat • DDCS • Villes/CCAS • Bailleurs • Département/PALHDI
POURSUIVRE LES DÉMARCHES GSUP SUR TOUS LES QUARTIERS	Améliorer le fonctionnement de ces démarches : efficience, lisibilité, ouverture aux habitants	Ville + CAPI	• A centrer sur les enjeux de tranquillité/sécurité (y compris incivilités, comportements) et de cadre de vie (gestion des espaces, fonctionnement quotidien, transports, relations bailleurs/locataires…) • Travail plus sur les causes (comportements, pratiques) que sur les conséquences (services en plus) • Implication des habitants (diagnostic en marchant, diagnostic d'usage, activation des groupes/espaces existants, travail à l'allée/résidence…) mais avec des méthodes/outils pérennes • Mobilisation des services gestionnaires de droit commun et interfaces avec l'existant (finalisation notamment des chartes «qualité de service» par les bailleurs) • Réflexion sur une simplification des domanialités entre bailleurs (échanges/transferts de patrimoine) et entre espace public/espace privé (échanges/transferts fonciers) • Qualification/professionnalisation des démarches et des professionnels (échelle CAPI) : outils, personnels référents, pilotes, méthodes d'animation, groupes de travail plus restreints, échanges de pratiques, finalités/objectifs/priorités partagés… • Approfondissement de solutions sociales et de solidarités sur les transports (réseaux d'échanges…)	• Critères d'activités : cellules de veille, diagnostics en marchant, « présence de soir » inter-bailleurs, actions/réflexions mises en place, interventions post GUP… • Critères de résultats et d'évolution : ambiance et tensions dans le quartier, maintien de la qualité des espaces, satisfaction des habitants et des locataires, partenariat et mobilisation acteurs et droit commun, comportements…	• Villes / social, habitants, sécurité, technique • Gendarmerie (ZSP) / Police • Bailleurs • CAPI / Cohésion sociale - Technique - Mobilité • CAF / Cadre de vie

ENJEUX - ORIENTATIONS AXES TRANSVERSAUX : JEUNESSE/ VIVRE ENSEMBLE/EGALITE/LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Thème égalite/lutte contre les discrimina-tions/laïcite

Les éléments clefs du diagnostic

• Sujets difficiles à objectiver : peu de retours des professionnels tant sur les discriminations que sur les inégalités femmes/hommes

• Des difficultés particulières pour le public féminin, notamment en matière d'emploi (cf. taux d'activité très faible sur certains quartiers) : pour une partie, la priorité familiale est incompatible avec une prise d'emploi et la typologie de l'emploi disponible (flexibilité, niveau de salaire, pénibilité, éloignement…), au regard des contraintes organisationnelles et psychologiques

• Un radicalisme religieux qui reste un épiphénomène mais un repli communautaire/identitaire important

• Plusieurs actions innovantes en matière de lutte contre les discriminations et de laïcité : Mission Locale (formation, parrainage…), CAPI (plan de lutte interne), certaines communes (formation/action, exposition…), Etat (Défenseur des Droits)…

• Un impact mineur du dispositif CUCS sur cette thématique.

Les enjeux/orientations qui en découlent

• Développer **une politique spécifique de « lutte contre les discriminations »** sur le territoire de la CAPI mais également déclinée sur les quartiers prioritaires : formation/sensibilisation des acteurs, écoute/accueil et prise en charge des victimes, objectivation/travail avec les habitants… dans une perspective à moyen terme de plan de lutte LCD territorial

• **Structurer un axe « égalité femmes/ hommes »** : mesure sexuée des actions, formation/sensibilisation des acteurs, maîtrise de la langue, diversification de l'offre de loisirs, travail sur les représentations liées à l'emploi…

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
GARANTIR LES PRINCIPES D'ÉGALITÉ FEMMES/ HOMMES, DE LAÏCITÉ ET DE NON DISCRIMINA-TION SUR LES QUARTIERS	Développer une politique de lutte contre les discriminations	Villes et CAPI	• Intensification de la formation/sensibilisation des acteurs de l'emploi, des entreprises, du secteur socio-éducatif, du logement, des services publics, de l'éducation… • Egalité de traitement dans le domaine du logement social, via une expérimentation en cours sur la cotation • Temps d'échanges des bonnes pratiques • Espaces d'écoute/accueil et de prise en charge des victimes • Travail avec les habitants dans une dimension pouvoir d'agir et d'objectivation • Perspective à moyen terme de finalisation d'un plan de lutte LCD territorial	• Critères d'activités : actions/projets/formations mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : mobilisation des habitants, appropriation par les acteurs de la LCD et pratiques professionnelles…	• Villes • CAPI • Etat/DDCS-ACSE-Plan de lutte LCD • Centres sociaux • Bailleurs • Education Nationale • Département/Plan de lutte LCD - PDI • Pôle Emploi/Mission Locale • Région
	Structurer un axe « égalité femmes/ hommes »	CAPI	• Mesure sexuée des actions dans le cadre du contrat de ville • Objectivation des inégalités et des causes (y compris culturelles et sociales) • Formation/sensibilisation des acteurs • Poursuite du travail sur la maîtrise de la langue (ASL) • Diversification/adaptation de l'offre de loisirs pour le public féminin, notamment pour les jeunes filles (travail sur la confiance avec les familles) • Travail sur les représentations de l'emploi et la connaissance des métiers	• Critères d'activités : actions/projets/formations mis en place, publics féminins touchés dans les actions contrat de ville... • Critères de résultats et d'évolution : appropriation de cette question par les acteurs, diversification de l'offre de loisirs, représentations par rapport à l'emploi…	• CAPI • Etat/DDCS-DF • Villes • Centres sociaux • Département/Plan égalité femmes-hommes • Pôle Emploi/Mission Locale • Région
	Lutter contre les stéréotypes cultu-rels traditionnels et affirmer les principes de laïcité	Villes et CAPI	• Objectivation de la réalité des phénomènes : dimension culturelle/identitaire et dimension religieuse • Gestion des impacts dans une logique affirmée de laïcité • Dialogue/écoute des habitants : co-construction des solutions, formation/sensibilisation aux principes de laïcité • Travail d'éducation et de prévention dans les écoles • Formation/senibilisation des acteurs à l'interculturalité, aux faits religieux et à la laïcité…	• Critères d'activités : actions/projets/formations mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : mobilisation/implication des habitants, appropriation de ces questions par les acteurs…	• Villes • CAPI • Etat • Centres sociaux • Education Nationale • Pôle Emploi/Mission Locale • Département/ASE - Action sociale - Insertion Jeunesse - Contrat éducatif Isérois

• **Objectiver et gérer le poids de la dimension religieuse** dans le fonctionnement et **la vie des quartiers** : objectivation des phénomènes, gestion des impacts dans une logique affirmée de laïcité, dialogue/écoute/travail avec les habitants…

Thème jeunesse/vivre ensemble

Les éléments clefs du diagnostic

• Des césures fortes dans le vivre ensemble entre groupes de populations, entre générations, entre communautés

• Une forte demande des habitants de tranquillité… mais qui cache aussi une détresse sociale/relationnelle, un isolement et une absence de réseaux familiaux ou amicaux (en particulier sur les quartiers « centre ville » issus de la Ville Nouvelle)

• Une politique en direction des jeunes peu adaptée, au-delà de 15 ans : insuffisance de moyens humains, de lieux, de stratégies/orientations… une jeunesse approchée essentiellement sous le prisme de la tranquillité, et une partie de la jeunesse peu captive et en rupture avec les institutions

• Une dimension vivre ensemble peu développée en dehors de projets ponctuels.

Les enjeux/orientations qui en découlent

• Approfondir et **structurer des axes nouveaux** avec des moyens à la hauteur des enjeux :
- **la jeunesse des quartiers 16/25 ans**
- **le lien social**, **la lutte contre l'isolement** et le vivre-ensemble (avec une dimension implication des habitants majeure)

• **Recentrer les crédits** « politique de la ville » **sur les quartiers**, ce qui constitue des marges de manoeuvre pour expérimenter et innover.

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
STRUCTURER UN AXE « VIVRE ENSEMBLE » PRÉPONDÉRANT SUR LES QUARTIERS	Structurer une politique « jeunesse » à l'échelle des quartiers	Villes	• Politique centrée sur les jeunes 16/25 ans (filles/garçons, visibles/invisibles...) • Loisirs et citoyenneté (inclusion sociale et citoyenne par le sport, la culture et les loisirs, services civiques...), en parallèle d'un travail de prévention/médiation (apaisement) et d'insertion professionnelle • Complémentarités des interventions (parcours jeunes) avec des équipes pérennes, formées et des actions inscrites dans la durée • Démarches d' « aller vers » et sortir du quartier • Travail sur les mobilités • Incitation à l'innovation et à l'expérimentation • Une implication des habitants centrée sur ce public • Axe de développement des centres sociaux	• Indicateurs d'activités : actions/réflexions/projets mis en place, publics touchés (nombre et typologie)... • Indicateurs de résultats et d'évolution : relation jeunes/institutions, approche par les jeunes de la citoyenneté et de leur implication dans la vie de la cité, positionnement des centres sociaux…	• Villes • CAPI/Cohésion sociale • DDCS • CAF/Jeunesse • Centres sociaux • Département/ASE - PDI - Insertion Jeunesse • Région/Emploi-Formation - Jeunesse • Mission Locale
	LocaleApprofondir un axe « culture » et « sport » comme support d'inclusion sociale	Villes	• Travail sur des parcours culturels et/ou sportifs • Démocratisation culturelle et meilleur accès aux équipements et pratiques culturelles pour les habitants (dans les deux sens culture vers les quartiers et les quartiers vers la culture) • Réduction des inégalités d'accès aux sports et à la pratique sportive (offre adaptée notamment public féminin, tarifs, mobilités...)	• Critères d'activités : actions mises en place, nombre et typologie des publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : partenariats entre acteurs des quartiers et acteurs culturels et sportifs, vivre ensemble/mixité/inclusion sociale…	• Villes/sport, culture, centres sociaux • DDCS/DRAC • CAF/Culture - Jeunesse • CAPI/Cohésion sociale - Culture - Sport • Département/PDI - Culture et lien social - Contrat sport Isère • Région/Culture - Sport
	Démultiplier les actions/projets « lien social et lutte contre l'isolement » sur les quartiers	Villes	• Travail spécifique sur l'intégration des habitants dans les quartiers avec les bailleurs • Positionnement affirmé des centres sociaux sur cet objectif : coordination et synergie des acteurs, démarches d'aller vers, hors de l'équipement, comité de territoire… • Soutien dans la durée aux associations d'habitants, actrices de la vie sociale sur les quartiers (CPO, fonds partagé, réactivité) • Exemples d'actions : logements jeunes gracieux contre actions solidaires, chantiers d'insertion participation des habitants (porte à porte), actions de lien social autour de l'épicerie solidaire, réseau d'échanges sur le transport… • Appropriation des espaces publics, travail sur les liens entre générations • Implication des habitants en amont des projets • Priorités aux territoires «centre ville» de la Ville Nouvelle (St Hubert et St Bonnet) • Mobilisation de moyens spécifiques conséquents et dans la durée • Mutualisation, échanges de pratique et capitalisation à l'échelle de la CAPI	• Indicateurs d'activités : actions/projets mis en place, publics touchés (nombre et typologie)... • Indicateurs de résultats et d'évolution : turn over dans les quartiers, tensions entre populations, implication des habitants, positionnement des centres sociaux, synergie des acteurs, isolement des habitants, relations populations/institutions…	• Villes/CCAS • CAPI/Cohésion sociale • Centres sociaux • DDCS • CAF/Jeunesse - Centres sociaux • Bailleurs • Département/PDI - Action sociale • CDC/Innovation sociale et ESS

ENJEUX - ORIENTATIONS QUARTIER PAR QUARTIER

Bourgoin-Jallieu/quartier Champ-Fleuri

Les éléments clefs du diagnostic

• Un profil de quartier assez traditionnel de la politique de la ville : mixité de générations, nouveaux/anciens habitants, une très grande précarité en termes de ressources et face à l'emploi notamment des jeunes

• Une image de quartier sensible et excentré qui perdure, avec un déficit d'attractivité externe… malgré de réels atouts (« une petite ville dans la ville », mixité fonctionnelle) et une image positive à l'interne des habitants de leur quartier

• Un important Projet de Rénovation Urbaine qui modifie et va modifier profondément le quartier (certain agacement des habitants dû à la durée et la gestion des travaux)

PROFILS DE QUARTIER INDICATEURS CLEFS AUL	Champ-Fleuri	total CUCS	hors CUCS
MOINS DE 18 ANS	27%	31%	26%
65 ANS ET +	12%	8%	12%
MONOPARENTALITE AVEC JEUNES ENFANTS	6,3%	7,3%	3,3%
MENAGES D'UNE PERSONNE	32%	31%	26%
MENAGES DE 5 PERSONNES ET +	12%	12%	10%
MENAGES LOCATAIRES HLM	70%	64%	16%
MENAGES EN LOGEMENT COLLECTIF	78%	69%	35%
PRESENTS DEPUIS MOINS DE 5 ANS	45%	54%	45%
JEUNES SANS DIPLOME > OU = AU BAC	62%	58%	42%
ECART REVENU MEDIAN QUARTIER/CAPI	-34%	nd	nd
1ER QUARTILE REVENU	7 130 €	nd	11 733 €*
MENAGES À BAS REVENUS	35%	34%	14%
MENAGES AVEC ALLOCATION CHOMAGE	25%	28%	18%

* CAPI

• Quelques problématiques de sécurité et de délinquance (prégnance de publics jeunes sur l'espace public) et également d'incivilités (irrespect des règlements)

• Un vivre ensemble fragile et une dynamique habitants faible (réseaux en dehors des institutions, solidarités en sous groupes, tensions/pressions existantes)

• Un déficit de démarches d'aller vers pour le centre social (et de rôle de coordination territoriale).

Les enjeux/orientations qui en découlent

• Garantir et bonifier **la sortie du Projet de Rénovation Urbaine**, notamment autour de la GUP, l'insertion/l'emploi, le peuplement et un travail sur **son image externe**

• Construire **un projet de développement social** : vivre ensemble, dynamique habitants, animation, vie sociale, jeunesse, synergie des acteurs, démarches « aller vers »…

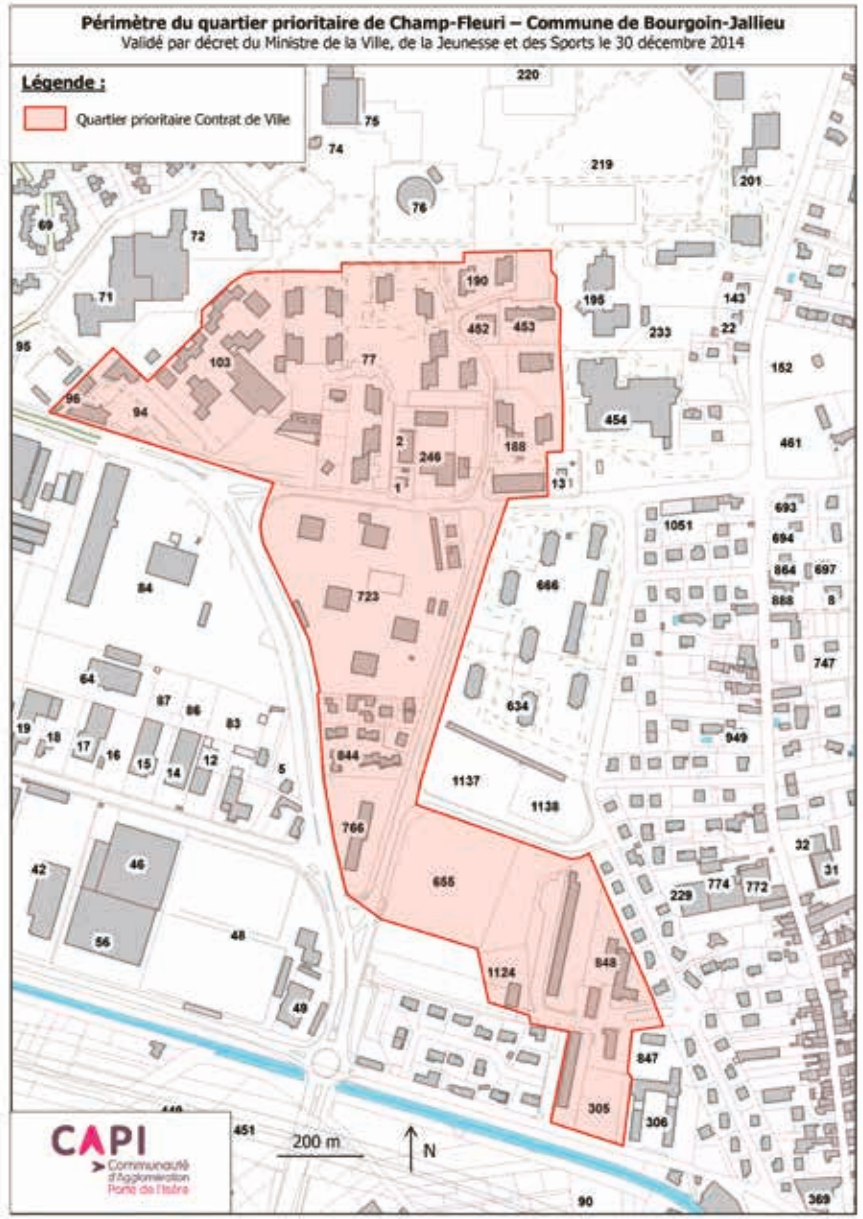

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
GARANTIR ET BONIFIER LA SORTIE DU PRU	Achever le PRU de Champ-Fleuri	Ville de Bourgoin-Jallieu + CAPI	• Accélération du phasage et du déroulement des travaux et amélioration de la gestion des espaces en transition et en travaux (GUP en phase chantiers) • Travail sur l'appropriation des nouveaux espaces publics • Travail sur l'offre commerciale (gestion, animation, accompagnement...)	• Critères d'activités : déroulement des travaux, mise en oeuvre GUP chantiers, offre commerciale... • Critères de résultats et d'évolution : fonctionnement, attractivité et vie sociale des nouveaux espaces et des commerces	PROCEDURE SPECIFIQUE
	Poursuivre et approfondir la démarche de Gestion Urbaine de Proximité	Ville de Bourgoin-Jallieu	• Poursuite de la mission tranquillité et travail sur les incivilités (comportements, respect des règlements) • Travail sur la gestion des espaces au quotidien : encombrants, propreté, tri…	• Critères d'activités : cellules de veille, « présence de soir » inter-bailleurs, actions/réflexions mises en place... • Critères de résultats et d'évolution : ambiance et tensions dans le quartier, maintien de la qualité des espaces…	• Centre social/Maison des Habitants • Forces de Police Nationale et Municipale • Bailleurs • Education Nationale • CAPI/Cohésion sociale - Technique • CAF/Cadre de vie
	Développer des actions et une présence en proximité autour l'emploi et de l'insertion	Ville de Bourgoin-Jallieu	• Présence en proximité des acteurs de l'emploi (sur des permanences et/ou sur des projets collectifs) : Pôle Emploi, Mission Locale, futur PLIE (intervention centrée sur ce quartier pour Bourgoin), acteurs de la mobilité, de la formation… • Actions et projets de mobilisation des publics pour un meilleur accès à l'emploi et aux outils de droit commun • Partenariats resserrés avec les acteurs de proximité (Médian, centre social) et identification du centre social comme lieu emploi/insertion	• Critères d'activités : actions/réflexions/projets mis en place... • Critères de résultats et d'évolution : publics touchés, accès aux outils et mesures emploi de droit commun…	• Ville de Bourgoin Jallieu • DIRECCTE • Pôle Emploi • Mission Locale • CAPI/Cohésion sociale (PLIE) • Département/PDI - ASE - Insertion Jeunesse • Région/Emploi-Formation

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
GARANTIR ET BONIFIER LA SORTIE DU PRU	Ouvrir le chantier « peuplement »	CAPI	• Travail en inter-bailleurs sur les politiques d'attribution et les mobilités résidentielles (bailleurs, CAPI, commune/CCAS) • Accueil des nouveaux arrivants • Limitation de l'accueil des ménages prioritaires nouveaux en terme d'hébergement (insertion, urgence, demandeurs d'asile…)	• Critères d'activités : actions/réflexions mises en place... • Critères de résultats et d'évolution : peuplement, mixité, image externe…	• CAPI/Cohésion sociale - Habitat • Bailleurs • Etat/DDCS • Ville de Bourgoin-Jallieu/CCAS • Centre social/Maison des Habitants
TRAVAILLER L'IMAGE EXTERNE DU QUARTIER	Communiquer positivement sur les évolutions du quartier et notamment post PRU	Ville de Bourgoin-Jallieu	• Campagne de communication continue et répétée Bailleurs et Ville dans leurs supports propres et habituels • Accompagnement/suivi/lobby relations presse locale • Actions évenementielles à portée externe au quartier • Visites accompagnées du quartier	• Critères d'activités : actions/évènements mis en place, articles valorisant le quartier... • Critères de résultats et d'évolution : image externe	• Ville de Bourgoin-Jallieu • Bailleurs
CONSTRUIRE UN PROJET DE DEVELOPPE-MENT SOCIAL	Développer les actions et les projets autour du vivre ensemble, de l'animation et de la vie sociale	Ville de Bourgoin-Jallieu	• Repositionnement du centre social sur cet objectif : synergie des acteurs, démarches d'aller vers, hors de l'équipement… • Travail spécifique sur le public jeunes • Travail sur l'appropriation des nouveaux espaces publics : animations avec des rendez-vous réguliers, gérés par de multiples acteurs et sur des temps différents dans la journée • Travail sur l'animation autour des commerces	• Critères d'activités : actions/projets mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : positionnement du centre social, partenariats entre les acteurs, tensions/ vivre ensemble entre les différents groupes de population	• Ville de Bourgoin-Jallieu • Centre social/Maison des Habitants • Bailleurs • Département/PDI - Action sociale - Insertion Jeunesse • CAF/Centres sociaux - Jeunesse
	Engager une nouvelle dynamique habitants	Ville de Bourgoin-Jallieu	• Création du conseil citoyen • Diversification des membres des associations de locataires et des membres habitants du centre social • Création d'un Fonds de Participation des Habitants (FPH)	• Critères d'activités : conseil citoyen, associations de locataires, conseil usagers centre social... • Critères de résultats et d'évolution : vivre ensemble et cohésion entre les habitants	• Ville de Bourgoin-Jallieu • Centre social/Maison des Habitants • Bailleurs • CAF/Centres sociaux • Département/PDI - Action sociale - Insertion Jeunesse • CAPI/Cohésion sociale

Bourgoin-Jallieu/quartier Champaret

Les éléments clefs du diagnostic

• Un profil de quartier ambivalent qui masque une poche de grande précarité centré sur l'habitat social (8 immeubles), enclavé au milieu de copropriétés (30 immeubles) de bon standing qui vivent plutôt bien (poids prépondérant des personnes âgées et personnes seules)

• Une précarité sensible : revenu médian, bas revenus… d'autant plus qu'elle est fortement pondérée par un quartier mixé

• Un quartier proche du centre-ville dans un cadre de vie agréable, présence de tous les services et commerces

• De lourds dysfonctionnements centrés sur la « Tour Champaret », impactant la sécurité des biens et des personnes, et l'attractivité (vacance et rotation élevées)

PROFILS DE QUARTIER INDICATEURS CLEFS AUL	Champaret	total CUCS	hors CUCS
MOINS DE 18 ANS	20%	31%	26%
65 ANS ET +	24%	8%	12%
MONOPARENTALITE AVEC JEUNES ENFANTS	4%	7,3%	3,3%
MENAGES D'UNE PERSONNE	43%	31%	26%
MENAGES DE 5 PERSONNES ET +	6%	12%	10%
MENAGES LOCATAIRES HLM	26%	64%	16%
MENAGES EN LOGEMENT COLLECTIF	96%	69%	35%
PRESENTS DEPUIS MOINS DE 5 ANS	43%	54%	45%
ECART REVENU MEDIAN QUARTIER/CAPI	-21%	nd	nd
1ER QUARTILE REVENU	7 933 €	nd	11 733 €*
MENAGES À BAS REVENUS	27%	34%	14%
MENAGES AVEC ALLOCATION CHOMAGE	18%	28%	18%

* CAPI

• Une part d'habitants anciens encore très ancrés, mais des césures fortes entre générations et groupes de population

• Quelques problématiques de gestion quotidienne et de proximité ciblées sur certains secteurs

• Une prise en compte sociale et urbaine réduite.

Les enjeux/orientations qui en découlent

• Rétablir **la sécurité sur la Tour Champaret** et engager en parallèle **un projet d'intervention concerté OPAC 38/Ville** (habitat, gestion, peuplement, social, prévention, insertion, animation, vivre ensemble)

• Développer sur l'ensemble du quartier **un projet de développement social** :
vivre ensemble, dynamique habitants, animation, vie sociale, synergie des acteurs… et mettre en oeuvre **une gestion urbaine de proximité** en réponse aux quelques problématiques identifiées.

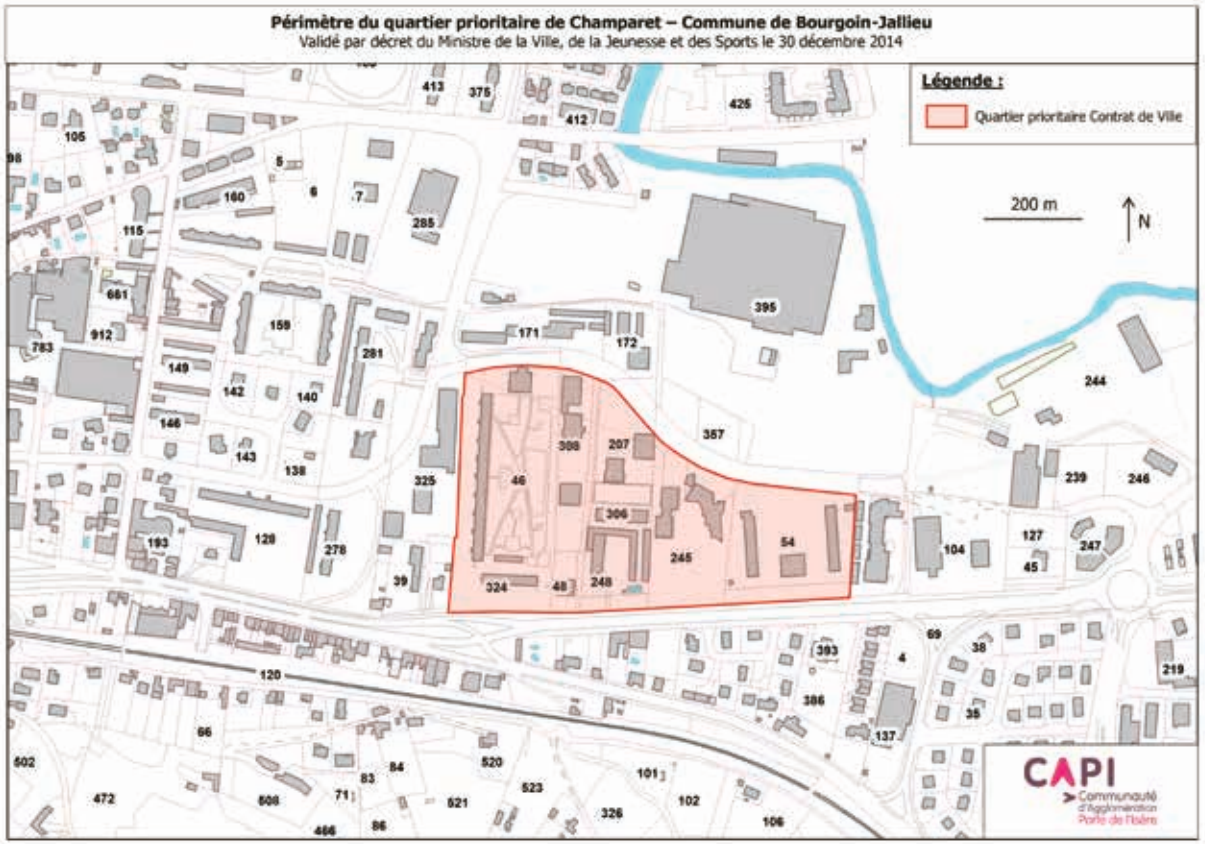

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE SUR LA TOUR CHAMPARET	Rétablir la sécurité des biens et des personnes	Ville de Bourgoin-Jallieu	• Mobilisation accrue de la Police Nationale • Mobilisation de « présence de soir » interbailleurs • Activation d'une cellule de veille spécifique • Installation de vidéo-protection	• Critères d'activités : cellules de veille, « présence de soir » inter-bailleurs, interventions Police... • Critères de résultats et d'évolution : tensions dans la Tour	• Forces de Police Municipale • Forces de Police Nationale • OPAC 38 • Département/Action sociale
	Engager un projet d'intervention habitat spécifique	OPAC 38	• Mise en oeuvre d'un plan de rénovation des logements (insonorisation, sols, isolation...) et des parties communes (halls, pieds d'immeubles...) • Présence humaine en proximité pour une gestion plus réactive	• Critères d'activités : logements, halls, pieds d'immeubles... • Critères de résultats et d'évolution : tensions dans la Tour, satisfaction des locataires	• OPAC 38 • Région/Habitat ou FEDER/Habitat • CAPI/Cohésion sociale - Habitat • CDC/Prêts rénovation thermique
	Ouvrir le chantier « peuplement »	CAPI	• Travail sur les politiques d'attribution et les mobilités résidentielles (bailleur, CAPI, commune/CCAS) • Limitation de l'accueil des ménages prioritaires nouveaux en terme d'hébergement (insertion, urgence, demandeurs d'asile…)	• Critères d'activités : actions/réflexions mises en place... • Critères de résultats et d'évolution : peuplement, mixité, image externe…	• CAPI/Cohésion sociale - Habitat • OPAC 38 • Etat/DDCS • Ville de Bourgoin Jallieu/CCAS
	Engager un projet d'intervention social spécifique	Ville de Bourgoin-Jallieu	• Actions et projets autour du vivre ensemble, de la prévention, de l'animation et de la vie sociale • Accueil des nouveaux arrivants	• Critères d'activités : actions mises en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : tensions/vivre ensemble entre les habitants	• Ville de Bourgoin Jallieu • Centre social/Maison des Habitants • OPAC 38 • Département/PDI - Action sociale - Insertion Jeunesse • CAF/Centres sociaux
CONSTRUIRE UN PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL GLOBAL À L'ÉCHELLE DU QUARTIER	Développer les actions et les projets autour du vivre ensemble, de l'animation, de la vie sociale et de la participation des habitants	Ville de Bourgoin-Jallieu	• Repositionnement du centre social sur cet objectif : synergie des acteurs, démarches d'aller vers, hors de l'équipement… • Travail sur les comportements et les petites incivilités • Création du conseil citoyen • Diversification des membres des associations de locataires et des membres habitants du centre social	• Critères d'activités : projets mis en place, publics touchés, conseil citoyen... • Critères de résultats et d'évolution : positionnement du centre social, partenariats entre les acteurs, tensions/vivre ensemble entre les différents groupes de population	• Ville de Bourgoin Jallieu • Centre social/Maison des Habitants • OPAC 38 • Education Nationale • Département/PDI - Action sociale - Insertion Jeunesse • CAF/Centres sociaux • CAPI/Cohésion sociale
	Engager une démarche de Gestion Urbaine de Proximité	Ville de Bourgoin-Jallieu	• Diagnostic en marchant • Règlement des quelques dysfonctionnements de proximité (espaces jeux, propreté, éclairage…)	• Critères d'activités : diagnostic en marchant, interventions post GUP... • Critères de résultats et d'évolution : qualité des espaces, satisfaction des habitants…	• Ville de Bourgoin Jallieu • Centre social/Maison des Habitants • OPAC 38 • CAPI/Cohésion sociale - Technique • CAF/Cadre de vie

BOURGOIN JALLIEU/QUARTIER CHAMPARET - OBJECTIFS OPERATIONNELS CONTRAT DE VILLE 2015-2020

L'Isle d'Abeau/quartier Saint-Hubert-Triforium

Les éléments clefs du diagnostic

• 40% de la population communale, un des territoires les plus fragilisés de la CAPI et tout particulièrement son coeur le Triforium (indicateurs encore plus marqués) dans la typologie de la Ville Nouvelle (jeunesse prégnante)

• Un centre ville au coeur d'un habitat social, peu attractif pour le reste de la commune, une conception urbaine complexe, une mixité fonctionnelle très faible, d'importantes friches (notamment universitaires mais également de bureaux)

• Un secteur commercial en souffrance (faible diversification)

• Un problème majeur du tout électrique dans les logements, source de précarité supplémentaire

PROFILS DE QUARTIER INDICATEURS CLEFS AUL	Champ-Fleuri	total CUCS	hors CUCS
MOINS DE 18 ANS	36%	31%	26%
65 ANS ET +	3%	8%	12%
MONOPARENTALITE AVEC JEUNES ENFANTS	10,1%	7,3%	3,3%
MENAGES D'UNE PERSONNE	29%	31%	26%
MENAGES DE 5 PERSONNES ET +	14%	12%	10%
MENAGES LOCATAIRES HLM	75%	64%	16%
MENAGES EN LOGEMENT COLLECTIF	68%	69%	35%
PRESENTS DEPUIS MOINS DE 5 ANS	65%	54%	45%
JEUNES SANS DIPLOME > OU = AU BAC	59%	58%	42%
ECART REVENU MEDIAN QUARTIER/CAPI	-33%	nd	nd
1ER QUARTILE REVENU	7 841 €	nd	11 733 €*
MENAGES À BAS REVENUS	37%	34%	14%
MENAGES AVEC ALLOCATION CHOMAGE	31%	28%	18%

* CAPI

• Un territoire investi par les jeunes, avec une image externe très stigmatisée, concentrée sur le Triforium ; un sentiment d'insécurité prononcé avec des faits avérés

• Un ancrage des populations assez faible, un territoire de passage

• Une vigilance particulière sur les familles monoparentales, dans un isolement et précarité aigüe

• Une concentration supplémentaire des difficultés avec l'accueil de publics demandeurs d'asile ou en urgence

• Plusieurs actions génératrices de lien social impulsées par la Ville ; mais en difficulté face au turn over des habitants et des moyens inconstants ; une action forte également en matière d'insertion et de prévention (espace emploi, chantiers, cellule de veille, agents de médiation…)

• Une GUP complexe au vu de la configuration du bâti et une difficulté à mobiliser tous les services.

Les enjeux/orientations qui en découlent

• Renforcer **le projet de développement social** existant : lien social, réseaux d'entraide, stabilisation des nouveaux habitants, jeunesse, présence renforcée des services publics…

• Amorcer la perspective d'**un projet de rénovation urbaine**, notamment sur les aménagements de centralité et de circulations internes, de liens avec le reste de la ville et l'environnement proche (réserve 2000, ex IUT), de la redynamisation du commerce, du devenir des friches universitaires ; mais surtout sur la réhabilitation de l'habitat notamment au niveau énergétique

• **Limiter la concentration des précarités** en travaillant sur le peuplement du quartier.

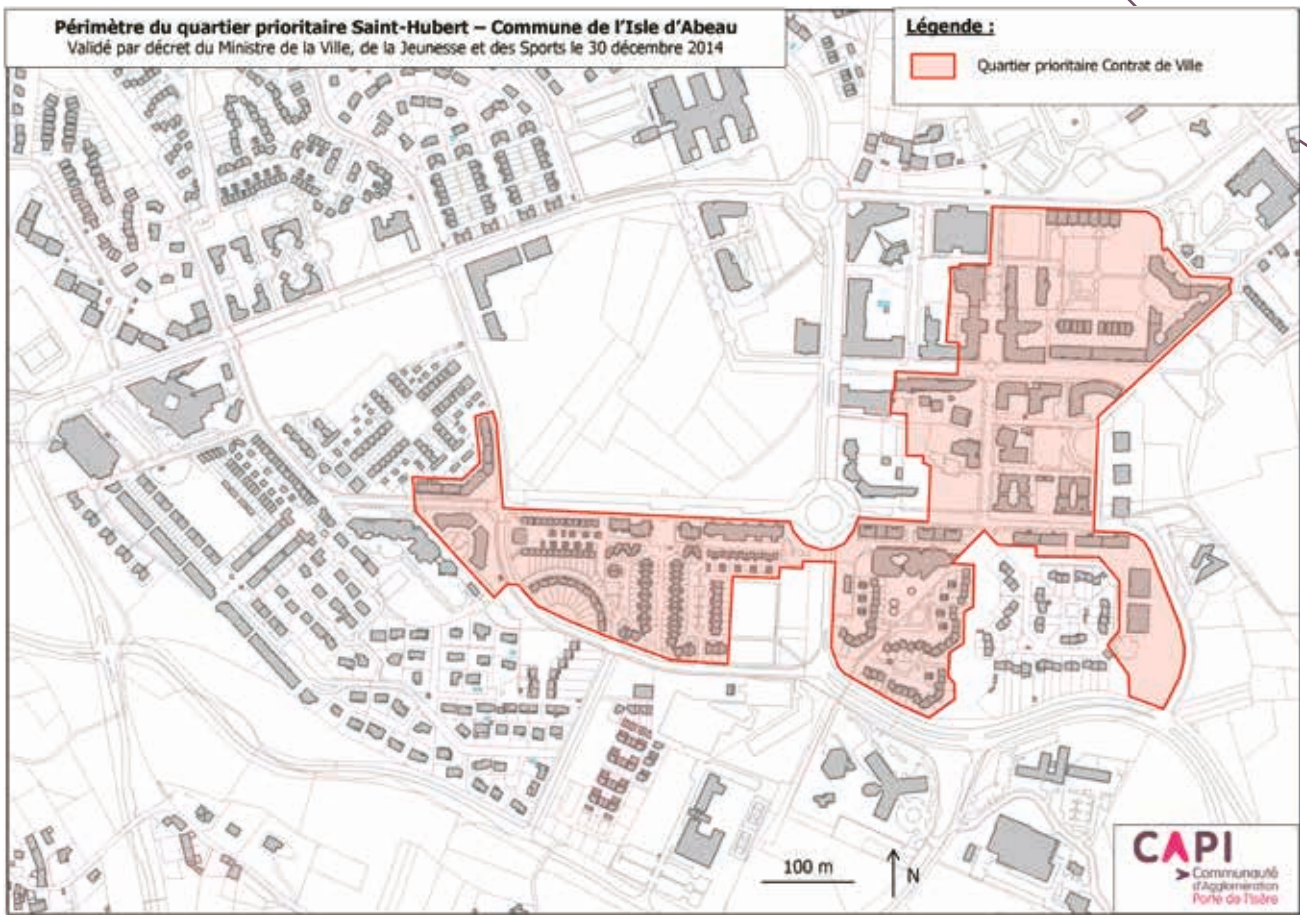
Périmètre du quartier prioritaire Saint-Hubert – Commune de l'Isle d'Abeau
Validé par décret du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports le 30 décembre 2014
Légende :
Quartier prioritaire Contrat de Ville
100 m
N
CAPI
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
RENFORCER LE PROJET DE DÉVELOPPE-MENT SOCIAL EXISTANT	Développer les actions de lien social et d'entraides	Ville de L'Isle d'Abeau	• Amorce d'un travail spécifique sur la stabilisation des habitants avec les bailleurs • Clarification de la maîtrise d'ouvrage interne Ville sur cet objectif, de la place d'un centre social et des coopérations en transversalité • Mobilisation de moyens inscrits dans le temps et présence renforcée des services publics	• Critères d'activités : actions/projets mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : isolement des populations, turn over sur le quartier…	• Ville de L'Isle d'Abeau • Bailleurs • Département/PDI - Action sociale - Insertion Jeunesse • CAF/Centres sociaux - Accompagnement social spécialisé
	Mettre en oeuvre un plan spécifique d'interventions en direction des jeunes	Ville de L'Isle d'Abeau	• Poursuite et renforcement des actions emploi, insertion, prévention • Développement d'un axe animation, loisirs, citoyenneté • Innovations en matière d'implication des habitants centrée sur ce public • Travail sur les mobilités (emploi et loisirs)	• Critères d'activités : actions/réflexions/projets mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : accès aux outils et mesures emploi/ insertion de droit commun, accès aux loisirs, citoyenneté et implication…	• Ville de L'Isle d'Abeau • DDCS • Pôle Emploi • Mission Locale • CAPI/Cohésion sociale (PLIE) • Département/PDI - ASE - Insertion Jeunesse • Région/Emploi-Formation - Jeunesse • CAF/Jeunesse
	Poursuivre et bonifier la Gestion Urbaine de Proximité	Ville de L'Isle d'Abeau	• A centrer sur les enjeux de tranquillité/sécurité et de cadre de vie (gestion des espaces, propreté…) • Mobilisation des services gestionnaires de droit commun	• Critères d'activités : cellules de veille, « présence de soir » inter-bailleurs, actions/réflexions mises en place... • Critères de résultats et d'évolution : ambiance et tensions dans le quartier, maintien de la qualité des espaces…	• Ville de L'Isle d'Abeau • Gendarmerie/ZSP • Bailleurs • CAPI/Cohésion sociale - Technique • CAF/Cadre de vie

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
AMORCER LA RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER	Construire une intervention en matière de rénovation urbaine sur le quartier de Saint-Hubert	CAPI + Ville de L'Isle d'Abeau	• Inscription du quartier dans la liste des sites NPNRU d'intérêt régional (cf. annexe note de candidature NPNRU) • Actions habitat fortes en matière de réhabilitation thermique • Actions d'aménagement interne du quartier et de liens avec le reste de la Ville • Actions sur la redynamisation du commerce • Devenir des friches universitaires et locaux de bureaux	• Critères d'activités : validation du quartier en liste ANRU et concrétisation du projet • Critères de résultats et d'évolution : fonctionnement interne du quartier, état des logements, précarité énergétique, attractivité externe…	PROCEDURE SPECIFIQUE
LIMITER LES CONCENTRATIONS DES PRÉCARITÉ	Ouvrir le chantier « peuplement »	CAPI	• Travail en inter-bailleurs sur les politiques d'attribution et les mobilités résidentielles (bailleurs, CAPI, commune/CCAS) • Accueil des nouveaux arrivants • Limitation de l'accueil des ménages prioritaires nouveaux en terme d'hébergement (insertion, urgence, demandeurs d'asile…)	• Critères d'activités : actions/réflexions mises en place... • Critères de résultats et d'évolution : peuplement, mixité, image externe…	• CAPI/Cohésion sociale - Habitat • Bailleurs • Etat/DDCS • Ville de L'Isle d'Abeau/CCAS

L'ISLE D'ABEAU/QUARTIER SAINT HUBERT - OBJECTIFS OPERATIONNELS CONTRAT DE VILLE 2015-2020

PROFILS DE QUARTIER INDICATEURS CLEFS AUL	Champaret	total CUCS	hors CUCS
MOINS DE 18 ANS	33%	31%	26%
65 ANS ET +	4%	8%	12%
MONOPARENTALITE AVEC JEUNES ENFANTS	4,3%	7,3%	3,3%
MENAGES D'UNE PERSONNE	22%	31%	26%
MENAGES DE 5 PERSONNES ET +	11%	12%	10%
MENAGES LOCATAIRES HLM	33%	64%	16%
MENAGES EN LOGEMENT COLLECTIF	21%	69%	35%
PRESENTS DEPUIS MOINS DE 5 ANS	60%	54%	45%
ECART REVENU MEDIAN QUARTIER/CAPI	-1%	nd	nd
1ER QUARTILE REVENU	11 866 €	nd	11 733 €*
MENAGES À BAS REVENUS	18%	34%	14%
MENAGES AVEC ALLOCATION CHOMAGE	24%	28%	18%

* CAPI

L'Isle d'Abeau/quartier Pierre Louve

Les éléments clefs du diagnostic

- Un profil de quartier en lien avec la Ville Nouvelle (jeunesse et emménagés récents prégnants), mais qui ne présente pas de concentration de fragilités

- Un quartier pavillonnaire excentré des centres de vie et des services, mais qui ne présente pas de problématiques sociales particulières

- Quelques points sensibles en matière d'habitat : mode de chauffage, entretien des espaces, domanialités…, travaillés dans la démarche GSUP

- Une sortie de la géographie prioritaire déterminée par l'Etat en cohérence avec les réalités du territoire.

Les enjeux/orientations qui en découlent

• Maintenir **une veille** sur ce quartier

• Poursuivre **la démarche GSUP existante** dans le cadre du droit commun.

Villefontaine/quartier Saint-Bonnet

Les éléments clefs du diagnostic

• Un quartier avec toutes les commodités (fonction de centralité) : services, administration, commerces, équipements…

• Un des quartiers de la CAPI le plus en difficulté en terme de précarité financière (cf. indicateurs ZUS Villefontaine), avec un profil de population assez marqué : jeunesse, immigration, familles monoparentales, faible ancrage au quartier

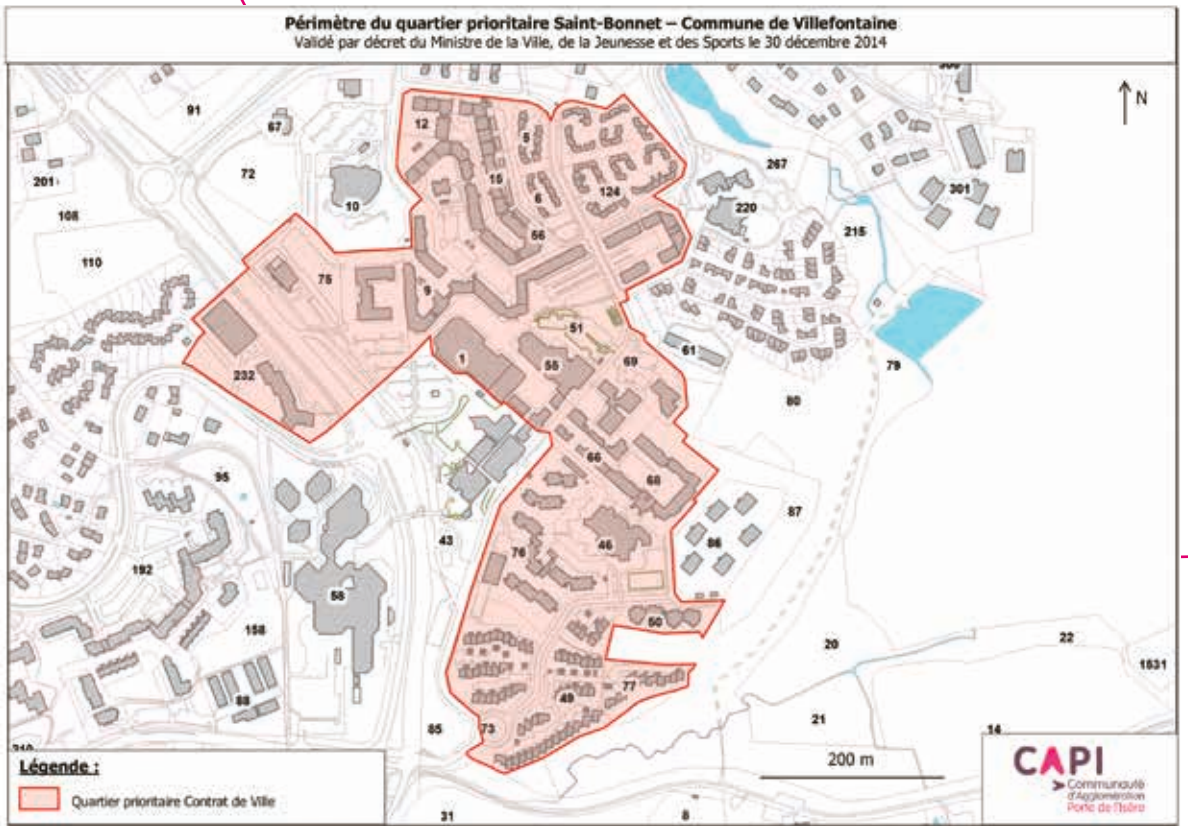

ENJEUX - ORIENTATIONS QUARTIER PAR QUARTIER

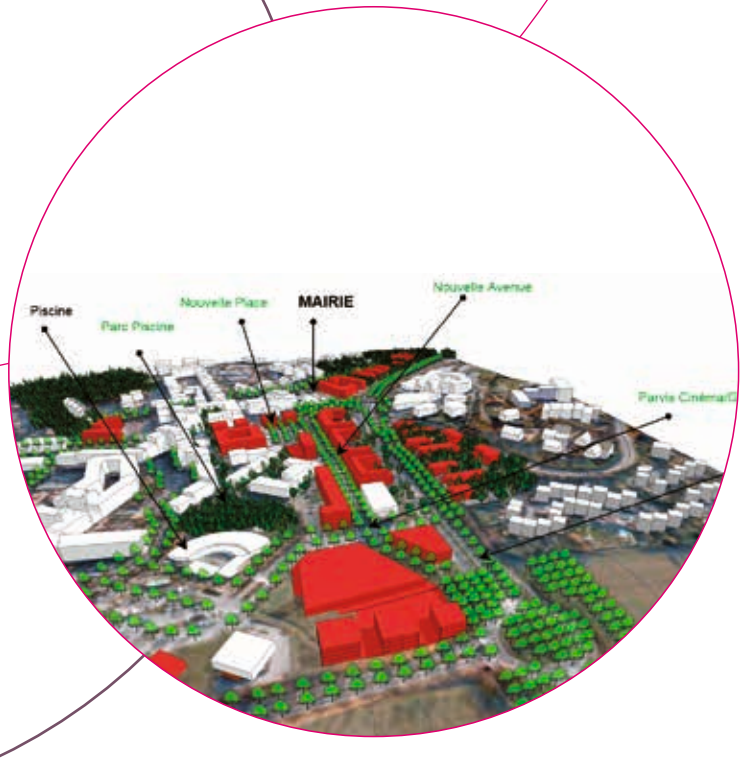

PROFILS DES QUARTIERS - ZOOM IRIS - INSEE 2011	Villefontaine IRIS Saint-Bonnet	Indicateurs commune
POPULATION 18/24 ANS	18%	10%
POPULATION 65 ANS ET +	6%	7%
POPULATION ETRANGERS	15%	7%
FAMILLES MONOPARENTALES	28%	19%
EMMÉNAGÉS MOINS DE 2 ANS	18%	12%
EMMÉNAGÉS MOINS DE 4 ANS	50%	37%
CHÔMEURS 15/64 ANS	26%	18%
CHÔMEURS 15/24 ANS	32%	32%
NON SCOLARISÉS 15 ANS OU + SANS DIPLOME	30%	22%
POPULATION SCOLARISÉE 18/24 ANS	60%	46%

PROFILS DE QUARTIER INDICATEURS CLEFS AUL	ZUS VILLEFONTAINE Saint-Bonnet/Les Roches/Servenoble	total CUCS	hors CUCS
ECART REVENU MEDIAN QUARTIER/CAPI	-33%	nd	nd
1ER QUARTILE REVENU	7 201 €	nd	11 733 €*
MENAGES À BAS REVENUS	38%	34%	14%

* CAPI

• Quartier de centre ville qu'il a du mal à jouer : prégnance des logements sociaux et une population précaire qui induit une vie de quartier plus fragile et une image externe stigmatisée

• Se rajoute une lisibilité urbaine complexe (sous secteurs)

• Une problématique sensible d'insécurité ressentie ; et une montée des conflits et des tensions entre les habitants (voisinage)

• Un habitat, des espaces publics et des commerces en souffrance ; avec un certain communautarisme et une ethnicisation

• Une prise en compte forte des institutions du quartier et son devenir : PRU, FISAC, sécurité, animations, centre social, CCAS… mais sans inversion de tendance à ce jour.

Les enjeux/orientations qui en découlent

• Bonifier et **renforcer le projet de rénovation urbaine**, notamment dans le cadre du NPNRU (site d'intérêt régional), pour travailler le maillage entre le nouveau quartier centre-ville et le coeur de quartier Saint-Bonnet, et approfondir les enjeux d'habitat, d'espaces publics et des commerces dans ce coeur

• Renforcer **le projet de développement social** existant : lien social, réseaux d'entraide, stabilisation des nouveaux habitants, liens avec le nouveau centreville, vivre ensemble, implication des habitants…

• Poursuivre et **bonifier la démarche GUP** en la centrant sur des objets précis et partagés.

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
FINALISER ET ACCOMPAGNER LE PROJET DE RÉNOVATION URBAINE	Poursuivre l'intervention en matière de rénovation urbaine sur le quartier de Saint-Bonnet	CAPI + Ville de Villefontaine	• Inscription du quartier dans la liste des sites NPNRU d'intérêt régional (cf. annexe note de candidature NPNRU) • Travail sur le lien entre le nouveau quartier centre ville et le coeur de quartier d'habitat social • Actions habitat fortes en matière de réhabilitation thermique • Actions d'aménagement interne du quartier et de liens avec le reste de la Ville • Actions sur les commerces en coeur de quartier	• Critères d'activités : validation du quartier en liste ANRU et concrétisation du projet • Critères de résultats et d'évolution : fonctionnement interne du quartier, état des logements, précarité énergétique, attractivité externe, commerces…	PROCEDURE SPECIFIQUE
	Ouvrir le chantier « peuplement »	CAPI	• Travail en inter-bailleurs sur les politiques d'attribution et les mobilités résidentielles (bailleurs, CAPI, commune/CCAS) • Accueil des nouveaux arrivants • Limitation de l'accueil des ménages prioritaires nouveaux en terme d'hébergement (insertion, urgence, demandeurs d'asile…)	• Critères d'activités : actions/réflexions mises en place... • Critères de résultats et d'évolution : peuplement, mixité, image externe…	• CAPI/Cohésion sociale - Habitat • Bailleurs • Etat/DDCS • Ville de Villefontaine/CCAS • Centre social
	Poursuivre et bonifier la Gestion Urbaine de Proximité	Ville de Villefontaine	• A centrer sur les enjeux de tranquillité/sécurité et de cadre de vie (gestion des espaces, propreté, relations bailleurs/locataires…) • Mobilisation des services gestionnaires de droit commun	• Critères d'activités : cellules de veille, « présence de soir » inter-bailleurs, actions/réflexions mises en place... • Critères de résultats et d'évolution : ambiance et tensions dans le quartier, maintien de la qualité des espaces, satisfaction des locataires…	• Ville de Villefontaine • Gendarmerie/ZSP • Bailleurs • CAPI/Cohésion sociale - Technique • CAF/Cadre de vie
RENFORCER LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL EXISTANT	Développer les actions de lien social et d'entraides	Ville de Villefontaine	• Travail spécifique sur la stabilisation des habitants avec les bailleurs • Positionnement affirmé du centre social sur cet objectif : synergie des acteurs, démarches d'aller vers, hors de l'équipement… • Actions et projets autour du vivre ensemble, de la prévention, de l'animation et de la vie sociale • Travail sur l'appropriation des espaces publics et des nouveaux espaces « centre ville »	• Critères d'activités : actions/projets mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : isolement des populations, turn over sur le quartier, positionnement du centre social, partenariats entre les acteurs, tensions/vivre ensemble entre les différents groupes de population	• Ville de Villefontaine • Centre social • Bailleurs • Département/PDI - Action sociale - Insertion Jeunesse • CAF/Centres sociaux - Accompagnement social spécialisé • Education Nationale
	Engager une nouvelle dynamique habitants	Ville de Villefontaine	• Création du conseil citoyen • Diversification des membres des associations de locataires et des membres habitants du centre social • Création d'un Fonds de Participation des Habitants (FPH)	• Critères d'activités : conseil citoyen, associations de locataires, conseil usagers centre social... • Critères de résultats et d'évolution : vivre ensemble et cohésion entre les habitants	• Ville de Villefontaine • Centre social • Bailleurs • CAF/Centres sociaux • CAPI/Cohésion sociale

Villefontaine/quartier Les Roches

Les éléments clefs du diagnostic

• Quartier le plus ancien de Villefontaine, avec un profil traditionnel politique de la ville : population issue de l'immigration, précaire, ancrée/ancienne au territoire, chômage des jeunes prégnant à mettre en lien avec une faible qualification et une déscolarisation précoce, mixité des générations

• Importance des solidarités entre les personnes et entre les communautés, sentiment global d'appartenance et de bien vivre (logements, cadre de vie)

• Positionnement fort du centre social et de la dynamique associative dans le lien social, mais une synergie d'ensemble à performer

• Une image moins stigmatisée « sensible » mais un quartier avec une identité communautaire et enclavée (peu de commerces) ; à noter

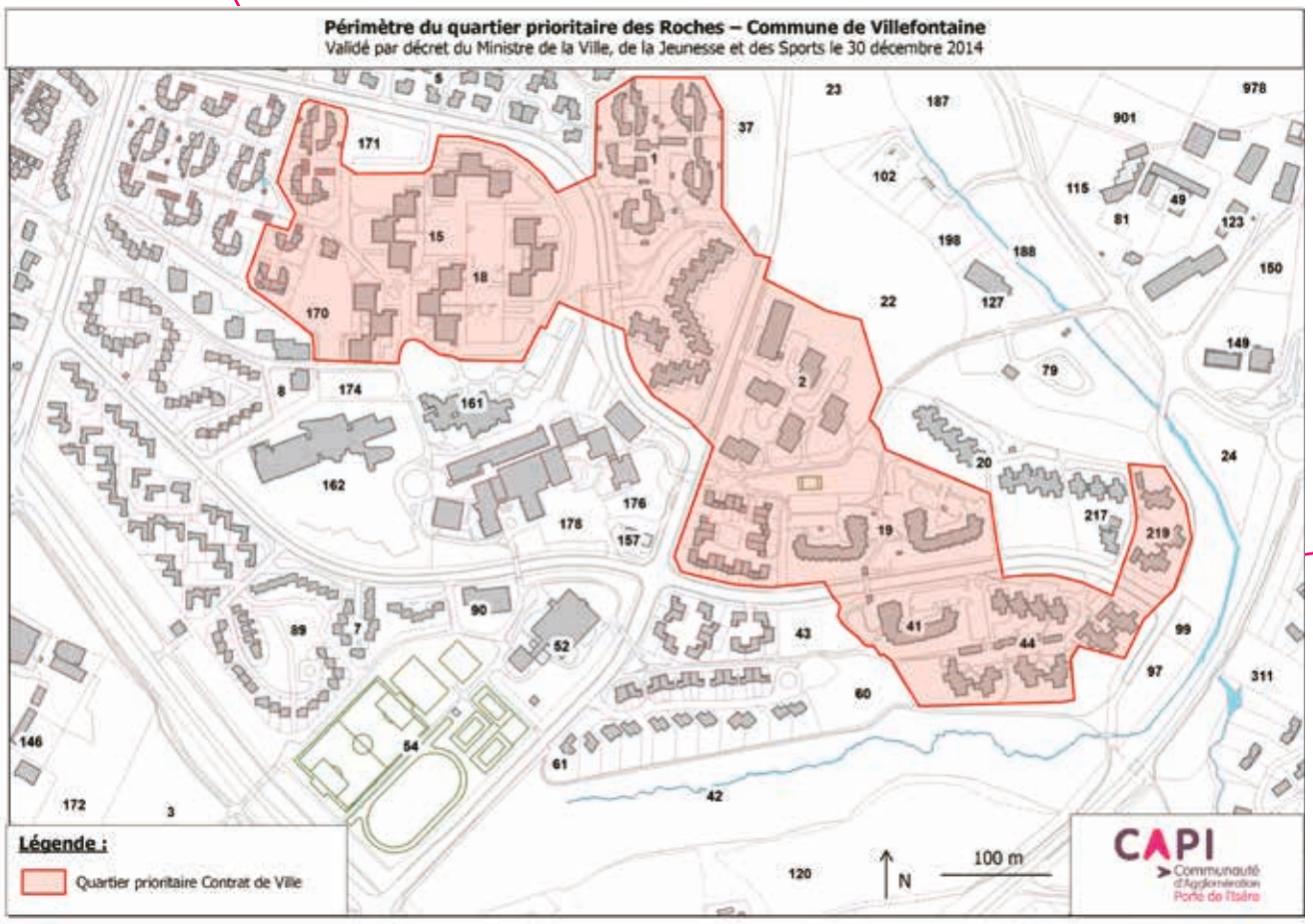

quelques points de trafic et de délinquance sur des sous secteurs qui vivent moins bien (rue du Midi, entrée Etourneaux)

• Un travail important autour de la GSUP en interbailleurs animé par la Ville (site pilote).

Les enjeux/orientations qui en découlent

• Poursuivre la dynamique et **le projet de développement social** existant autour du centre social : synergie des acteurs et des forces vives associatives, accueil/intégration des nouveaux arrivants, implication des habitants…

• Lancer **un plan spécifique** d'interventions en direction de la jeunesse

• Poursuivre et **bonifier la démarche GUP** en la centrant sur des objets précis et partagés.

PROFILS DES QUARTIERS - ZOOM IRIS - INSEE 2011	Villefontaine IRIS Les Roches	Indicateurs commune
POPULATION 18/24 ANS	7%	10%
POPULATION 65 ANS ET +	11%	7%
POPULATION ETRANGERS	13%	7%
FAMILLES MONOPARENTALES	18%	19%
EMMÉNAGÉS MOINS DE 4 ANS	34%	37%
CHÔMEURS 15/64 ANS	23%	18%
CHÔMEURS 15/24 ANS	41%	32%
NON SCOLARISÉS 15 ANS OU + SANS DIPLOME	33%	22%
POPULATION SCOLARISÉE 18/24 ANS	28%	46%

PROFILS DE QUARTIER INDICATEURS CLEFS AUL	ZUS VILLEFONTAINE St Bonnet/Les Roches/Servenoble	total CUCS	hors CUCS
ECART REVENU MEDIAN QUARTIER/CAPI	-33%	nd	nd
1ER QUARTILE REVENU	7 201 €	nd	11 733 €*
MENAGES À BAS REVENUS	38%	34%	14%

* CAPI

ENJEUX / ORIENTATIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CHEF DE FILE / PILOTE	PISTES D'ACTIONS	CRITERES D'EVALUTATION ET D'EVOLUTION	ACTEURS DE DROITS COMMUN (à la date de 2015)
RENFORCER LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL EXISTANT	Engager une nouvelle dynamique habitants	Ville de Villefontaine	• Création du conseil citoyen • Diversification des membres des associations de locataires et des membres habitants du centre social • Travail spécifique sur l'intégration des nouveaux habitants avec les bailleurs • Création d'un Fonds de Participation des Habitants (FPH)	• Critères d'activités : conseil citoyen, associations de locataires, conseil usagers centre social... • Critères de résultats et d'évolution : vivre ensemble et cohésion entre les habitants	• Ville de Villefontaine • Centre social • Bailleurs • CAF/Centres sociaux • CAPI/Cohésion sociale
	Mettre en cohérence et synergie les différents acteurs du quartier	Ville de Villefontaine	• Positionnement affirmé du centre social sur cet objectif • Actions et projets autour du vivre ensemble, de l'animation et de la vie sociale • Mise en place d'un comité de territoire	• Critères d'activités : actions/projets mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : positionnement du centre social, partenariats entre les acteurs, vision territoriale partagée	• Ville de Villefontaine • Centre social • Bailleurs • Département/Action sociale • CAF/Centres sociaux • Education Nationale
	Mettre en oeuvre un plan spécifique d'interventions en direction des jeunes	Ville de Villefontaine	• Mise en oeuvre d'actions emploi, insertion, prévention • Développement d'un axe animation, loisirs, citoyenneté • Innovations en matière d'implication des habitants centrée sur ce public • Coopérations renforcées centre social avec les acteurs de l'emploi et l'insertion • Travail sur les mobilités • Plan d'actions pensé et élaboré à une échelle élargie (commune et autres quartiers)	• Critères d'activités : actions/réflexions/projets mis en place, publics touchés... • Critères de résultats et d'évolution : accès aux outils et mesures emploi/ insertion de droit commun, accès aux loisirs, citoyenneté et implication…	• Ville de Villefontaine • Centre social • DDCS • Pôle Emploi • Mission Locale • CAPI/Cohésion sociale (PLIE) • Département/PDI - ASE - Insertion Jeunesse • Région/Emploi-Formation - Jeunesse • CAF/Jeunesse
	Ouvrir le chantier « peuplement »	CAPI	• Travail en inter-bailleurs sur les politiques d'attribution et les mobilités résidentielles (bailleurs, CAPI, commune/CCAS) • Accueil des nouveaux arrivants • Limitation de l'accueil des ménages prioritaires nouveaux en terme d'hébergement (insertion, urgence, demandeurs d'asile…)	• Critères d'activités : actions/réflexions mises en place... • Critères de résultats et d'évolution : peuplement, mixité, image externe…	• CAPI/Cohésion sociale - Habitat • Bailleurs • Etat/DDCS • Ville de Villefontaine/CCAS • Centre social
	Poursuivre et bonifier la Gestion Urbaine de Proximité	Ville de Villefontaine	• A centrer sur les enjeux de tranquillité/sécurité et de cadre de vie (gestion des espaces, propreté, circulation/vitesse, relations bailleurs/locataires…) • Implication des habitants (diagnostic en marchant...) • Mobilisation des services gestionnaires de droit commun	• Critères d'activités : diagnostics en marchant, « présence de soir » inter-bailleurs, actions/réflexions mises en place... • Critères de résultats et d'évolution : ambiance et tensions dans le quartier, maintien de la qualité des espaces, satisfaction des locataires…	• Ville de Villefontaine • Centre social • Gendarmerie/ZSP • Bailleurs • CAPI/Cohésion sociale - Technique • CAF/Cadre de vie

PROFILS DES QUARTIERS - ZOOM IRIS - INSEE 2011	Villefontaine IRIS Servenoble	Indicateurs commune
POPULATION 18/24 ANS	11%	10%
POPULATION 65 ANS ET +	8%	7%
POPULATION ETRANGERS	10%	7%
FAMILLES MONOPARENTALES	28%	19%
EMMÉNAGÉS MOINS DE 4 ANS	31%	37%
CHÔMEURS 15/64 ANS	25%	18%
CHÔMEURS 15/24 ANS	41%	32%
NON SCOLARISÉS 15 ANS OU + SANS DIPLOME	29%	22%
POPULATION SCOLARISÉE 18/24 ANS	50%	46%

PROFILS DE QUARTIER INDICATEURS CLEFS AUL	ZUS VILLEFONTAINE Saint-Bonnet/Les Roches/Servenoble	total CUCS	hors CUCS
ECART REVENU MEDIAN QUARTIER/CAPI	-33%	nd	nd
1ER QUARTILE REVENU	7 201 €	nd	11 733 €*
MENAGES À BAS REVENUS	38%	34%	14%

* CAPI

Villefontaine/quartier Servenoble

Les éléments clefs du diagnostic

- Quartier très mixé et hétérogène : poids prépondérant des familles monoparentales, ancrage/ancienneté au quartier, des indicateurs de chômage prégnants qui demandent une vigilance particulière dans les politiques de droit commun et éventuellement dans le cadre de la politique de la ville (solidarité locale)
- Quartier très étendu, en proximité du centre ville, un centre commercial en souffrance
- Un cadre de vie et la qualité des logements très appréciés
- Des équipements (enfance, scolaire et centre social) et leurs équipes, moteurs dans la vie collective du quartier
- Une implication des habitants intéressante et un vivre ensemble positif.

Orientations/objectifs opérationnels qui en découlent

• Poursuivre la dynamique et **le projet de développement social** existant autour du centre social et des équipements scolaires et enfance (vigilance sur les familles monoparentales et les situations de grande précarité)

• Enclencher une **démarche GUP** en la centrant sur le cadre de vie et les relations bailleurs/locataires, avec un volet implication des habitants (diagnostic en marchant)

• Développer un **axe spécifique « emploi »** et accès aux outils et aux mesures de droit commun existants (relais emploi, pôle emploi, mission locale…)

• Mobiliser essentiellement **des moyens de droit commun**, et à la marge des moyens de solidarités locales « politique de la ville » (CAPI, Commune, Région…).

PROFILS DE QUARTIER INDICATEURS CLEFS AUL	Champ-Fleuri	total CUCS	hors CUCS
MOINS DE 18 ANS	37%	31%	26%
65 ANS ET +	3%	8%	12%
MONOPARENTALITE AVEC JEUNES ENFANTS	9,7%	7,3%	3,3%
MENAGES D'UNE PERSONNE	17%	31%	26%
MENAGES DE 5 PERSONNES ET +	18%	12%	10%
MENAGES LOCATAIRES HLM	80%	64%	16%
MENAGES EN LOGEMENT COLLECTIF	32%	69%	35%
PRESENTS DEPUIS MOINS DE 5 ANS	55%	54%	45%
JEUNES SANS DIPLOME > OU = AU BAC	49%	58%	42%
ECART REVENU MEDIAN QUARTIER/CAPI	-28%	nd	nd
1ER QUARTILE REVENU	7 968 €	nd	11 733 €*
MENAGES À BAS REVENUS	32%	34%	14%
MENAGES AVEC ALLOCATION CHOMAGE	32%	28%	18%

* CAPI

Villefontaine/quartier Les Fougères

Les éléments clefs du diagnostic

- Un quartier d'habitat social individuel avec une typologie de population dans la lignée de la Ville Nouvelle : poids prégnant de l'enfance/jeunesse, des familles monoparentales et des familles nombreuses
- Un quartier qui présente des indicateurs marqués en termes de précarité (ressources et emploi), qui questionnent sa sortie de la géographie prioritaire fixée par l'Etat
- Un territoire excentré du reste de la ville, avec une certaine identité, dans une mono-fonctionnalité habitat
- Un quartier apprécié de ses habitants (cadre de vie, vie sociale, solidarités, services…) ; à noter un déficit de commerces de proximité
- Un quartier mixte mais scindé en deux, avec une partie basse (CUCS) qui présente certains signes de fragilité (délinquance/incivilités, jeunesse, vacance) notamment sur la Place de l'Europe

• Construction d'un nouveau centre social avec l'enclenchement d'une nouvelle dynamique habitants.

Orientations/objectifs opérationnels qui en découlent

• Poursuivre la dynamique et **le projet de développement social** existant **autour du centre social** (vigilance sur les familles monoparentales et la jeunesse), avec en point d'orgue l'ouverture des nouveaux locaux et un axe de progrès sur l'implication des habitants (conseil citoyen, conseil d'usagers, soutien aux initiatives, FPH, vivre ensemble, lien social)

• Mettre en oeuvre **un plan d'actions « tranquillité » sur la Place de l'Europe**, en activant **un travail parallèle « médiation/ prévention/ insertion »** en direction des jeunes identifiés (mobilisation des partenaires qualifiés : Médian, Mission Locale, PLIE, Département…)

• Enclencher **une démarche GUP** en la centrant sur le cadre de vie, avec un volet implication des habitants (diagnostic en marchant), et également sur la question des commerces de proximité

• Mobiliser en 1er lieu les moyens de droit commun, mais également **des moyens de solidarités locales « politique de la ville »** (CAPI, Commune, Région…).

PROFILS DE QUARTIER INDICATEURS CLEFS AUL	Champ-Fleuri	total CUCS	hors CUCS
MOINS DE 18 ANS	34%	31%	26%
65 ANS ET +	4%	8%	12%
MONOPARENTALITE AVEC JEUNES ENFANTS	9,4%	7,3%	3,3%
MENAGES D'UNE PERSONNE	18%	31%	26%
MENAGES DE 5 PERSONNES ET +	18%	12%	10%
MENAGES LOCATAIRES HLM	65%	64%	16%
MENAGES EN LOGEMENT COLLECTIF	31%	69%	35%
PRESENTS DEPUIS MOINS DE 5 ANS	46%	54%	45%
JEUNES SANS DIPLOME > OU = AU BAC	63%	58%	42%
ECART REVENU MEDIAN QUARTIER/CAPI	-29%	nd	nd
1ER QUARTILE REVENU	7 898 €	nd	11 733 €*
MENAGES À BAS REVENUS	38%	34%	14%
MENAGES AVEC ALLOCATION CHOMAGE	33%	28%	18%

* CAPI

Saint-Quentin-Fallavier/ quartier Les Moines

Les éléments clefs du diagnostic

- Des fragilités similaires aux quartiers les plus sensibles de la CAPI en termes de précarité ressources et emploi/qualification ; une typologie de population croisant la Ville Nouvelle (poids de l'enfance/jeunesse et la monoparentalité) et les quartiers traditionnels « politique de la ville (ancrage au quartier, immigration, familles nombreuses, solidarités entre les populations)

- Une sortie de la géographie prioritaire fixée par l'Etat inadaptée (effets carroyage et seuil 1 000 habitants)

- Un quartier apprécié des habitants (services, cadre de vie, tranquillité, mixité des populations, logements…), mais un quartier isolé/ excentré et une fonction habitat exclusive (pas de commerces)

- Une problématique de charges locatives qui pénalise les plus précaires, une GUP complexe (domanialités et acteurs entrecroisés)

• Une vie associative limitée mais des solidarités existent

• Une tranquillité à nuancer la soirée et la nuit

• Une prise en compte forte de la commune notamment autour du « Nymphéa » et en transversalité entre services, positionnement moteur de l'école.

Orientations/objectifs opérationnels qui en découlent

• Poursuivre la dynamique de projet de développement social existant **autour du Nymphéa** (lien social, vivre ensemble, DRE, jeunesse), avec un axe à renforcer sur les questions **d'emploi/insertion** (relais emploi, public jeunes…) et les précarités (notamment énergétiques avec les bailleurs)

• Travailler sur **l'implication des habitants : conseil citoyen** en fusionnant les démarches initiées en GSUP et le conseil usagers/habitants du centre social, fonds de participation des habitants, diagnostic en marchant GSUP…

• Poursuivre **la démarche GUP** en la centrant sur le cadre de vie (propreté, incivilités/comportements…) et également sur la question de la tranquillité/sécurité (lien avec la ZSP)

• Mettre en oeuvre un travail spécifique sur l'implication et **les domanialités des bailleurs** (syndic de copropriétés, réflexion sur des échanges/transferts de patrimoine entre bailleurs…) et **les domanialités entre espace public et espace privé** (échanges/transferts fonciers)

• **Maintenir la commune de Saint-Quentin Fallavier** (et le quartier des Moines) **dans la logique** et **la dynamique « politique de la ville »** : réseaux d'acteurs, participation aux instances de pilotage et d'animation technique, réflexions à l'échelle communautaire en termes d'habitat (peuplement, réhabilitation du parc social, GSUP, relations inter-bailleurs, logement des ménages prioritaires) ou d'emploi (relais emploi, PLIE), ZSP…

• Mobiliser, en parallèle des moyens de droit commun, **des moyens de solidarités locales « politique de la ville »** (CAPI, Commune, Région…).

ENJEUX - ORIENTATIONS DE LA GOUVERNANCE

Le pilotage et l'animation technique

Les éléments clefs du diagnostic

• Une approche de la politique de la ville encore récente à la CAPI

• Une ingénierie basée sur une animation CAPI en tant que gestionnaire du dispositif (moins sur la dynamique de projet et de territoire), avec des référents communaux en proximité (au statut et aux positions disparates)

• Des attentes fortes en termes de formation, de qualification et de travail en réseau des acteurs de terrain

• Un soutien mineur des partenaires sur l'ingénierie, qui interroge la place donnée à ces fonctions essentielles dans la dynamique des projets et des territoires

• Une équipe technique CAPI qui s'étoffe sur les enjeux de solidarités (emploi/insertion, santé, observation)

• Un Etat fortement présent, avec un positionnement en proximité du Délégué du Préfet.

Les objectifs opérationnels et les engagements dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

• **Affirmation d'un portage CAPI plus soutenu** de la politique de la ville : cadre du présent contrat de ville (feuille de route via les objectifs opérationnels fixés), crédits spécifiques dédiés « politique de la ville », portage de thématiques de solidarités à l'échelle intercommunale (insertion/emploi avec le PLIE, santé avec l'ASV et le CLSM intercommunal, habitat avec le PLH, éducation avec le DRE…)

• Mise en oeuvre d'**une nouvelle dynamique de l'équipe technique CAPI** : poursuite de la gestion du dispositif « contrat de ville », création d'**une mission « ressources/capitalisation/mise en réseau/échanges d'expériences/formation/qualification/vulgarisation »** sur des sujets/thématiques à préciser annuellement en fonction des priorités identifiées ; la participation des habitants, la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes/hommes, la GSUP, la tranquillité publique sont d'ores et déjà évoquées (à noter que ce travail de formation et cette fonction « ressources » seront ouverts à l'ensemble des territoires de la CAPI)

• Confortation **du positionnement central des communes** dans la gestion directe et en proximité des quartiers, avec la mise en place d'**une ingénierie dédiée et clairement identifiée** sur chaque commune : interface de l'équipe technique CAPI (et en complémentarité), des partenaires signataires du contrat de ville (tout particulièrement le Délégué du Préfet) mais également des autres services communaux en transversalité (désignation de référents thématiques)

• Affirmation d'**un positionnement central des centres sociaux dans le pilotage et la coordination de la politique de développement social sur chacun des quartiers :**
synergie des acteurs, optimisation des ressources et des énergies, implication des habitants, mise en oeuvre des objectifs opérationnels fixés sur chaque territoire, animation de comité de quartier…

L'observation et l'évaluation

Les éléments clefs du diagnostic

• Une nouvelle mission d'observation incontournable pour une politique adaptée et éclairée : collaboration avec l'Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération Lyonnaise (AUL) et finalisation d'un observatoire partenarial « cohésion sociale et territoriale »

• La question de la pertinence de certaines actions « politique de la ville » aux besoins et aux demandes des publics visés… avec une transparence et une évaluation des actions à construire comme une implication/association des bénéficiaires au préalable.

Les objectifs opérationnels et les engagements dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

• **Poursuite du travail d'observation** de façon durable et continue, notamment avec l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération Lyonnaise (AUL) :
- **mobilisation de nouveaux fournisseurs de données** (CAF, Pôle Emploi et bailleurs) avec des données plus récentes (année n-1) et plus ciblées
- travail sur des sujets spécifiques : **emploi/économie** (données Pôle Emploi et Mission Locale, données économiques : entreprises et commerces sur les quartiers…), **mobilité résidentielle/flux de population** dans les quartiers (données bailleurs : mesure des volumes et des typologies de ces mouvements), **précarité et structuration familiale** (données CAF avec le suivi assez fin des évolutions), **petite enfance** (données CAPI géo-localisées aux quartiers)
- **avec des données agrégées aux quartiers** politique de la ville et en veille active, mais également avec des données carroyées, permettant une vision sur l'ensemble du territoire de la CAPI (pas uniquement sur les quartiers) et le repérage d'autres ilots de précarité
- **avec des éléments de comparaison d'autres territoires** de taille comparable (ViennAgglomération, Chambéry par exemple) permettant de mesurer les spécificités propres au territoire de la CAPI (dues notamment à la Ville Nouvelle)

• **Elargissement** de ce travail d'observation **à l'évaluation** en continue et au diagnostic des besoins : mise en place d'outils et de moyens pour évaluer et suivre les actions et politiques menées sur le moyen et long terme (avec la mise en place notamment d'indicateurs), travail sur **l'implication des habitants** en amont des projets (expérimentation sociale avec les habitants), travail en amont et en aval avec les porteurs de projets (démarche projets)

• **Financement des partenaires** (crédits spécifiques), notamment l'observation, l'évaluation et la mission « formation/ressources ».

La participation des habitant et les conseils citoyens

Les éléments clefs du diagnostic

• Des habitants peu acteurs et une expertise d'usage peu développée

• Des conseils de quartier auto-centrés dans la relation habitants/ville (et cadre de vie)

• Une présence associative mineure sur les quartiers, avec un poids prégnant des services publics sur la question sociale

• La question de la pertinence de certaines actions « politique de la ville » aux besoins et aux demandes des publics visés : difficulté de mobilisation des bénéficiaires potentiels, absence d'implication des publics dans les projets au préalable

• Des lieux de vie non mobilisés ou peu appréhendés par les porteurs de projets (espaces en proximité des mosquées, cafés, halls d'immeubles…)

• Des expérimentations bailleurs « porte à porte » jugées très intéressantes et porteuses de sens dans le lien avec les habitants

Les objectifs opérationnels et les engagements dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

• **« L'implication des habitants »**, est appréhendée sous 3 angles simultanés et complémentaires :
- **création/finalisation des conseils citoyens sur chaque quartier**, dans la lignée et sous l'animation des centres sociaux (en cours / cf. annexes charte commune à l'échelle de la CAPI et composition, fonctionnement et mission de chaque conseil citoyen)
- **désignation d'un représentant des conseils citoyens par commune pour siéger aux instances de pilotage du contrat de ville** (comité technique et comité de pilotage), en rendant lisible la politique de la ville et le contrat de ville pour les habitants et leur implication
- **mobilisation des membres des conseils citoyens pour siéger aux différentes instances d'animation territoriale du contrat de ville** (comités de territoire et comités de quartier)
- **mise en oeuvre d'expérimentations sociales avec les habitants**, au-delà des conseils citoyens : en allant sur des terrains, des lieux de vie sociale peu appréhendés à ce jour, en sortant de la dimension et du rapport demandes/réponses, en modélisant l'approche « porte à porte » et « à l'écoute », avec un rôle pilote des centres sociaux dans ces démarches d' « aller vers » (utilisation des espaces existants où sont les habitants)

• Mise en place de **formation-action**/sensibilisation en direction **des acteurs** en proximité à ces enjeux, mais également en direction **des membres des conseils citoyens**, et enfin en direction **des élus** : formation/sensibilisation à l'échelle intercommunale avec possibilité de déclinaisons à l'échelle de micro-territoires

• **Création de Fonds de Participation des Habitants (FPH)** en appui de ces dynamiques (échelles territoriales à définir : quartiers, communes, CAPI)

L'ensemble de **ces chantiers se feront progressivement**.

Les instances de pilotage du contrat de ville 2015-2020

Comite de pilotage contrat de ville intercommunal

Sous la responsabilité du Vice-Président CAPI et du Sous-Préfet d'Arrondissement

Composition : exécutif de l'ensemble des signataires du contrat de ville et représentants conseils citoyens
Missions : conduite politique et stratégique de la politique de la ville : évaluation, orientations, priorités, cohérence d'ensemble, financements, validation politique des programmations annuelles…

Comite technique contrat de ville intercommunal

Sous la responsabilité de la Direction de la cohésion sociale CAPI et du Délégué du Préfet

Composition : référents techniques des membres du comité de pilotage et représentants des conseils citoyens
Missions : support technique du comité de pilotage et interface opérateurs/institutions : évaluation des projets et des politiques, observation des territoires, bilan des programmations, orientations et notes de cadrage, étude des projets, répartition des financements, validation technique et instruction des programmations annuelles…

Les instances de pilotage du contrat de ville 2015-2020

Comite de territoire intercommunal

Sous la responsabilité de la Direction de la cohésion sociale CAPI

Composition : référents thématiques, porteurs de projets, représentants des conseils citoyens
Missions : travail sur les enjeux thématiques à l'échelle communautaire (emploi, habitat, santé mentale, DRE, formation/réseau des acteurs, chantiers transversaux : LCD, égalité femmes-hommes, participation des habitants, observation…), concertation avec l'ensemble des acteurs potentiellement concernés, mise en oeuvre d'une dynamique de projet et de développement local, adaptation des actions au plus près des besoins, bilan et étude des projets, appui au dépôt des dossiers de financements…

↓

COMITE DE TERRITOIRE COMMUNAL (à fixer pour chaque quartier)

Sous la responsabilité du référent communal « politique de la ville » et en articulation avec l'équipe MOUS CAPI

Composition : centres sociaux, référents services thématiques, porteurs de projets, représentants des conseils citoyens
Missions : concertation avec les acteurs au plus près des territoires, mise en oeuvre d'une dynamique de projet et de développement local, adaptation des actions au plus près des besoins, bilan et étude des projets, appui au dépôt des dossiers de financements…

↓

COMITE DE QUARTIER (à fixer pour chaque quartier)

Sous la responsabilité du centre social et en articulation avec le référent communal « politique de la ville »

Composition : acteurs locaux, associations, porteurs de projets, conseil citoyens
Missions : concertation avec les acteurs au plus près de chaque quartier, mise en oeuvre d'une dynamique de projet et de développement local (lien avec les objectifs opérationnels fixés par quartier), adaptation des actions au plus près des besoins, bilan et étude des projets, appui au dépôt des dossiers de financements…

La nouvelle organisation technique CAPI

Face aux enjeux posés dans le contrat de ville 2015-2020 et la volonté de mieux concilier la politique de la ville avec les politiques sectorielles de l'habitat, de la cohésion sociale, du développement économique, de l'insertion et de l'emploi ; il a été proposé **une évolution de l'organisation technique (ressources et moyens) déployés par la CAPI** sur ces champs.

La Communauté d'Agglomération souhaite impulser une nouvelle dynamique de travail partenarial et conforter sa place en termes d'ingénierie stratégique et opérationnelle. Cette nouvelle organisation doit permettre de faire évoluer les pratiques et le cadre de référence :

- aller vers **un projet plus intégré** et plus intercommunal articulant échelles des quartiers, des communes et intercommunale
- disposer d'une ingénierie qui promeut **la conduite de projet et l'organisation projet**, qui permette de tisser des liens entre les projets et tout au long de leur déroulé de l'élaboration à son évaluation en passant par la mise en oeuvre
- assurer **une fonction de veille partagée** et des cadres de référence commun, développer les guides, référentiels, outils méthodologiques et articuler actions individualisées avec des démarches collectives, des plateformes d'échanges
- favoriser l'innovation, l'expérimentation, avoir **des approches transversales**, multi-thématiques, pluriculturelles
- favoriser **la participation des habitants**, des acteurs et l'émergence de projets portés par **le tissu associatif local**
- **capitaliser** sur les acquis, savoirs faire et savoir être
- apporter une ingénierie **d'accompagnement ou d'expertise** auprès des communes, et assurer un rôle de coordination entre les communes
- avoir **une ingénierie de veille prospective et d'observation**

Elle se traduit par les missions suivantes intégrées dans **la Direction de la Cohésion Sociale de la CAPI** :

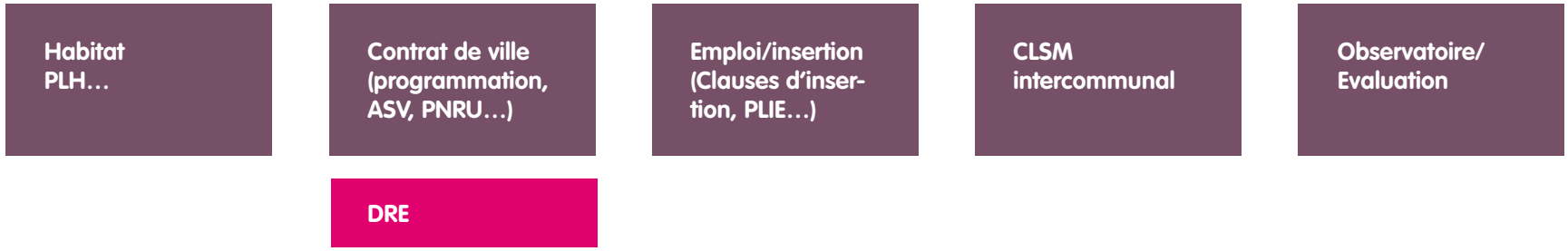

L'organisation de l'état

Une organisation spécifique a été mise en place au sein de l'Etat. Une équipe interministérielle a été instaurée avec les services déconcentrés et les délégués du Préfet.

Elle a été mobilisée pour élaborer le point de vue de l'Etat.

Elle est également chargée de l'élaboration, du suivi, du pilotage et de l'évaluation des contrats de ville.

Sa composition est précisée dans le schéma joint.

Equipe Interministerielle
Task Force

- Délégués du Préfet
- Préfecture MCI
- DDCS
- DDT
- UT DIRECCTE
- Déléguée aux droits des femmes

Mission Interministerielle Etat politique de la ville

- Délégués du Préfet
- Préfecture MCI
- Référents thématiques des contrats de ville :
  - UT DIRECCTE
  - DDCS
  - DDT
  - DASEN
  - DRAC
  - Préfecture cabinet
  - Déléguée aux Droits des Femmes
- DRAC
- DTPJJ
- SPIP
- DDSP/Gendarmerie
- Procureurs
- Opérateurs publics :
- CAF
- Pôle Emploi
- ARS
- CDC

Le fonctionnement du dispositif

Les éléments clefs du diagnostic

• Le dispositif « Politique de la Ville » (CUCS) a constitué une véritable source de développement des partenariats et de l'innovation…

• … mais il est resté trop enfermé dans une logique de « dispositif financier » et dans une certaine complexité et lourdeur administrative

• Une difficulté dans la mobilisation des moyens de droit commun et la pérennisation des projets hors des crédits spécifiques

• Un équilibre difficile entre innovation (aide au démarrage) et projets existants inscrits sur le long terme qu'il est nécessaire de soutenir

• Une logique annuelle en décalage avec les réalités locales des porteurs et des actions (forte instabilité).

Les objectifs opérationnels et les engagements dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

• **Une contractualisation dans la durée pour les projets structurants** : CPO sur 3 ans avec une reconduction des engagements financiers annuellement sur bilan (démarches projet), actions conformes aux objectifs opérationnels fixés dans chaque pilier

• **Des appels à projet annuels ciblés/restreints** sur des objets précis (et conformes aux objectifs opérationnels fixés dans chaque pilier), dans le cadre d'**une enveloppe annuelle** dédiée plutôt à l'innovation et à l'expérimentation (réactivité et souplesse)

• Instauration d'**une logique de dégressivité des crédits spécifiques « politique de la ville »** pour des projets/actions devant relever du droit commun et/ou non ciblés sur les quartiers (cas notamment des projets innovants et expérimentaux / conditions d'une sortie programmée)

• **Un dossier de demande de subvention mutualisé et unique** pour tous les financeurs, intégrant un volet bilan/évaluation/suivi (outils à finaliser)

• **Un ciblage plus prégnant** des financements « politique de la ville » **sur les quartiers**

• **Une annexe financière** précisant les engagements annuels des partenaires, notamment dans une perspective de 2/3 ans

Dans le cadre de ces objectifs, les partenaires signataires s'engagent à travailler sur le second semestre 2015 **à la mise en oeuvre opérationnelle du contrat de ville 2015-2020** notamment en vue de la **programmation 2016** :

➢ définition/précision des projets structurants, finalisation d'un appel à projet ciblé, modalités/règles de financements des projets, élaboration d'une annexe financière, définition/construction des outils de programmation et d'évaluation (fiche projet, fiche bilan/évaluation, mise en place d'indicateurs, mobilisation du droit commun), priorités d'actions à 2/3 ans par pilier et par territoire (feuilles de route opérationnelles)…

L'ensemble de ces travaux feront l'objet d'**une « annexe opérationnelle » jointe au contrat de ville à la fin de l'année 2015**, et soumise pour validation au comité de pilotage.

SIGNATURES

Pour l'Etat
Monsieur le Préfet

Jean-Paul BONNETAIN

Pour l'Education Nationale
Madame l'Inspectrice d'Académie

Dominique FIS

Pour le Ministère de la Justice
Monsieur le Procureur de Vienne

Matthieu BOURRETTE

Pour le Ministère de la Justice
Monsieur le Procureur de Bourgoin-Jallieu

Cédric CABUT

Pour la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
Monsieur le Président

Jean PAPADOPULO

Pour la commune de L'Isle d'Abeau
Monsieur le Maire

Alain JURADO

Pour la commune de Saint Quentin Fallavier
Monsieur le Maire

Michel BACCONNIER

Pour la commune de Bourgoin-Jallieu
Monsieur le Maire

Vincent CHRIQUI

Pour la commune de Villefontaine
Monsieur le Maire

Raymond FEYSSAGUET

Pour la Région
Monsieur le Président

Jean-Jack QUEYRANNE

Pour le Département
Monsieur le Président

Jean-Pierre BARBIER

Pour la CAF de l'Isère
Monsieur le Directeur

Claude CHEVALIER

Pour la Caisse des Dépôts
Monsieur le Directeur Régional

Patrick FRANCOIS

Pour DYNACITÉ
Monsieur le Directeur Général

Marc GOMEZ

Pour la SEMCODA
Monsieur le Directeur Général

Patrick GIACHINO

Pour l'Agence Régionale de Santé
Monsieur le Délégué Départemental

Jean-François JACQUEMET

Pour l'OPAC 38
Madame la Directrice Générale

Isabelle RUEFF

Pour SOLLAR
Monsieur le Directeur Général

Guy VIDAL

Pour la Mission Locale Nord Isère
Monsieur le Président

Bernard COTTAZ

Pour ALLIADE
Monsieur le Directeur Général

Patrice TILLET

Pour PLURALIS
Monsieur le Directeur Général

Didier MONNOT

Pour 3F Immobilière Rhône Alpes
Monsieur le Directeur Général

Guillaume HAMELIN

Pour la Chambre de Ccommerce et de l'Industrie Nord Isère
Monsieur le Président

Daniel PARAIRE

Pour la SDH
Monsieur le Directeur Général

Frédéric ROLLAND

Pour ADVIVO
Monsieur le Directeur Général

Julien DE LEIRIS

Pour Pôle Emploi
Madame la Directrice Territoriale

Michèle NUCCI

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord Isère
Monsieur le Président

Georges BURBA

ANNEXES

- Rapport Evaluation du CUCS et Diagnostic en vue de la préparation du futur Contrat de Ville - Février 2015 et Synthèse des groupes habitants

- Orientations spécifiques des partenaires/signataires du Contrat de Ville
  - Point de vue de l'Etat (Accueil > Politiques publiques > Solidarité, hébergement, logement et populations vulnérables > Politique de la ville > Les contrats de ville)
  - Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère
  - Caisse des Dépôts
  - Conseil Régional Rhône-Alpes
  - Département de l'Isère - Lettre de cadrage Politique de la Ville - Programmation 2015
  - Contribution des bailleurs sociaux ARRA/Contrat de Ville en Isère
  - Agence Régionale de Santé/Modèle type du CLS

- Quartier vécu/carte et liste des structures-institutions répertoriées pour chacun des quartiers politique de la ville

- Equipements et structures bénéficiant aux quartiers en veille active

- Projets de Rénovation Urbaine
  - Note de candidature au NPNRU/Quartier Saint-Hubert - L'Isle d'Abeau
  - Note de candidature au NPNRU/Quartier Saint-Bonnet - Villefontaine

- Conseils citoyens :
  - Projet de charte commune à l'échelle de la CAPI

- Délibération du pacte fiscal et financier/CAPI

- Programmation Contrat de Ville 2015

- Annexes à intégrer pour la fin de l'année 2015 :
  - Composition, fonctionnement et mission des conseils citoyens sur chaque quartier et par commune (4 communes)
  - Charte qualité de service/Bailleurs
  - Annexe opérationnelle de mise en oeuvre du contrat de ville 2015-2020

- Annexes à intégrer pour la fin de l'année 2016 :
  - Convention intercommunale de gestion des attributions de logements sociaux

> Les institutionnels

> Les partenaires

> Les communes

> Les bailleurs

Communauté d'Agglomération
Porte de l'Isère (CAPI)
17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau cedex
Tel : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr
Direction de la Publication :
Jean Papadopulo
Directrice de la Rédaction :
Yasmina Hattabi
Rédaction :
Rémy CROUZOULON - Cabinet RCC
(Rémy Crouzoulon Consultant)
63 300 THIERS
Mise en page :
Aurélie Bourgeois
contact@sousmafrange.fr
Impression :
Imprimerie Fouquet Simonet,
38300 Bourgoin-Jallieu
Crédits photos :
Service Communication
Service Logement
Christian Chevallier
Villes de Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau,
Saint-Quentin-Fallavier et Villefontaine
Dynacité
Photos de la une :
Christian Chevallier
Iconographie :
Service Logement
Service Communication

CAPI
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr